



Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 17 juillet 2017
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
<p><u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</u></p> <p><i>Rapporteur : Christophe BÉCHU</i></p> <p>1°) Education Enfance et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Réflexion sur le choix du mode de gestion (DEL-2017-328)</p> <p><u>Point pour information :</u></p> <p><i>Rapporteur : Maxence HENRY</i></p> <p>◆ Mobilisation du CCAS contre l'isolement des personnes âgées</p>	<p align="center">PREND ACTE</p>
AUTRES DOSSIERS	DECISION
<p><u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</u></p> <p><i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i></p> <p>2°) Associations des habitants de quartier de Belle-Beille/Patton et Saint-Lazare - Attribution de subventions d'un montant total de 1 100 € (DEL-2017-329)</p> <p>3°) Angers - "Espace ressource vie associative" - Labellisation d'un Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA) - Convention - Approbation (DEL-2017-330)</p> <p>4°) Projets de quartier - Associations "La forme pour tous", "Passerelle", "La cueillette du clos de Frémur"- Attribution de subventions d'un montant total de 4 200 €(DEL-2017-331)</p> <p>5°) Angers - Forum AGORA 2017 - Pénalité pour non occupation de stand d'un montant de 150 €(DEL-2017-332)</p> <p>6°) Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA) - Avenants - Approbation (DEL-2017-333)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

POLITIQUE DE LA VILLE

7°) Contrat de Ville - Programmation 2017 - Projets de quartier - Maisons de quartiers - Attribution de subventions d'un montant total de 134 280 € - Avenants (DEL-2017-334)

ADOPTE A L'UNANIMITE

8°) Contrat de Ville - Programmation 2017 - Attribution de subventions d'un montant total de 53 972 €- Avenant (DEL-2017-335)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Caroline FEL

9°) Accueil périscolaire et accueils de loisirs - Année scolaire 2017 / 2018 - Création d'une nouvelle tarification pour les familles demeurant "hors Angers" (DEL-2017-336)

ADOPTE A L'UNANIMITE

10°) Petite Enfance - Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Maine-et-Loire - Accès aux services extranet - Conventions - Approbation (DEL-2017-337)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

11°) Festival Tempo Rives 2017 - Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) - Convention - Approbation (DEL-2017-338)

ADOPTE A L'UNANIMITE

12°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet d'un montant total de 58 450 €(DEL-2017-339)

ADOPTE A L'UNANIMITE

13°) Dispositif de soutien à la création artistique - Attribution de subventions d'un montant total de 40 870 €(DEL-2017-340)

ADOPTE A L'UNANIMITE

14°) Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Château d'Angers - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2017-341)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

15°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs - SA ANGERS SCO - Marché de prestations de services (DEL-2017-342)

ADOPTE A L'UNANIMITE

16°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Convention - Attribution de subventions "manifestations" d'un montant total de 84 450 € (DEL-2017-343)

ADOPTE A L'UNANIMITE

17°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Dispositif d'accès à l'offre "A'Tout Sport" - Convention de partenariat avec le CEZAM Pays-de-la-Loire - Approbation (DEL-2017-344)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

18°) Budget supplémentaire 2017 (DEL-2017-345)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Abstentions: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

19°) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 (DEL-2017-346)

ADOPTE A L'UNANIMITE

20°) Mise en place de la carte achat - Expérimentation (DEL-2017-347)

ADOPTE A L'UNANIMITE

21°) Mise à jour des modalités et durées d'amortissements des biens d'équipement des différents budgets (DEL-2017-348)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoit PILET

22°) Prestations de formation - Création de vacances (DEL-2017-349)

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

23°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions d'un montant total de 570 €(DEL-2017-350)

ADOPTE A L'UNANIMITE

24°) Association ANORA - Projet "Cinémaquis" - Attribution d'une subvention de 1 500 €(DEL-2017-351)

ADOPTE A L'UNANIMITE

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Françoise LE GOFF

25°) Union Nationale des Familles et Amis des Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) - Action Psycyclette - Attribution d'une subvention de 420 €(DEL-2017-352)

ADOPTE A L'UNANIMITE

26°) Organisation de conférences de santé - Convention de partenariat avec le CHU d'Angers (DEL-2017-353)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Florian SANTINHO

27°) Angers Loire Campus - Etablissements d'enseignement supérieur - Concert d'accueil - Convention financière - Approbation (DEL-2017-354)

ADOPTE A L'UNANIMITE

28°) Atelier d'Arts Appliqués d'Angers - Jour J - Portraits des jeunes engagés - Attribution d'une subvention de 700 €(DEL-2017-355)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

29°) Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Marchés de travaux - Demande de subvention FEDER - Approbation (DEL-2017-356)

ADOPTE A L'UNANIMITE

30°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Stade de Frémur - Réalisation de vestiaires - Marchés de travaux (DEL-2017-357)

ADOPTE A L'UNANIMITE

31°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Parc des Sports de La Baumette - Halle tennistique - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation (DEL-2017-358)

ADOPTE A L'UNANIMITE

32°) Complexe Jean Bouin - Patinoire du Haras - AquaVita - Maintenance des installations thermiques - Avenant n°2 - Approbation (DEL-2017-359)

ADOPTE A L'UNANIMITE

33°) Maison des Arts - Réfection de la salle de répétition Pierre Dervaux - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (DEL-2017-360)

ADOPTE A L'UNANIMITE

34°) Eglise Saint-Laud - Marchés de travaux - Approbation (DEL-2017-361)

ADOPTE A L'UNANIMITE

35°) Eglise Notre-Dame-des-Victoires - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation (DEL-2017-362)

ADOPTE A L'UNANIMITE

36°) Contentieux - Museum des Sciences Naturelles - Infiltrations dans copropriété voisine - Protocole transactionnel - Approbation (DEL-2017-363)

ADOPTE A L'UNANIMITE

37°) Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes « Fournitures Courantes » (DEL-2017-364)

ADOPTE A L'UNANIMITE

38°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2017-365)

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

39°) Angers Cœur de Maine - Aménagement de la voie des berges - Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et ALTER Public - Convention d'autorisation - Approbation (DEL-2017-366)

ADOPTE A LA MAJORITE
Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

40°) Plan Urgence Voirie - Rue Saint-Léonard - Rue de la Madeleine - Enfouissement des réseaux aériens - SIEMML - Fonds de concours - Conventions - Approbation (DEL-2017-367)

ADOPTE A L'UNANIMITE

41°) Quartier Roseraie - RD 411 et RD 312 - Transfert de portions de voies intégrant le domaine public routier - Convention financière avec le Département de Maine-et-Loire - Approbation (DEL-2017-368)

ADOPTE A L'UNANIMITE

42°) Quartier Roseraie - RD 411 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire (DEL-2017-369)

ADOPTE A L'UNANIMITE

43°) Verrières-en-Anjou et Ecoouflant - Viabilité hivernale RD 323 - Convention - Approbation (DEL-2017-370)

ADOPTE A L'UNANIMITE

44°) Quartiers Justices Madeleine Saint-Léonard, Hauts-de-Saint-Aubin et Belle-Beille - Dénominations de voies et changement de nom (DEL-2017-371)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEPLACEMENTS

Rapporteur : Pierre PICHERIT

45°) Association Angers Cyclisme - Renouvellement Opération Ecole à Vélo Année scolaire 2017/2018 - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2017-372)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

46°) Cimetière de l'Ouest - Projet d'extension - Sollicitation d'Angers Loire Métropole (DEL-2017-373)

ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

47°) Quartier Saint-Jacques / Nazareth - Secteur des Gourronnières - Résiliation partielle de baux emphytéotiques (DEL-2017-374)

ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES
N'a pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR.

Rapporteur : Roch BRANCOUR

48°) Quartier les Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016 (DEL-2017-375)

49°) Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC du « Plateau des Capucins » - Bilan de la concertation permettant la mise à disposition du public de l'étude d'impact (DEL-2017-376)

50°) Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC du « Plateau des Capucins » - Actualisation des modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de modification (DEL-2017-377)

51°) Quartier Centre Ville - 5bis à 7bis rue Thiers- Cession d'une surface d'activités et de deux emplacements de stationnement (DEL-2017-378)

52°) Quartier La Fayette/Eblé - 47 rue de Frémur - Acquisition d'une parcelle en nature de jardin (DEL-2017-379)

53°) Quartier Saint-Jacques / Nazareth - Rue Marcel Cerdan - Cession d'un terrain à bâtir (DEL-2017-380)

54°) Quartier Justices - Rue Michel Passin et Saint-Augustin - Classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique (DEL-2017-381)

55°) Quartier Justices - Boulevard de la Marianne - Cession d'une emprise (DEL-2017-382)

56°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale – Attribution de subventions d'un montant total de 31 500 €(DEL-2017-383)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

♦ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE

♦ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.

PREND ACTE

♦ QUESTIONS DIVERSES

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-328

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Education Enfance et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Etablissement Public
Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Réflexion sur le choix du mode de gestion**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

La restauration collective angevine représente un volume d'activité total de 16 000 repas par jour, assurée par deux entités distinctes aujourd'hui :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a une cuisine centrale situé foyer Gaston Birgé, destinée à la distribution de repas pour les personnes âgées en foyer ou à domicile (maximum 2 500 repas par jour)
- L'Etablissement Public de Restauration Collective (EPARC) a une cuisine centrale rue des Claveries, située à Saint-Barthélemy-d'Anjou, destinée à la fabrication des repas pour les enfants accueillis en crèche, à l'école primaire ou en centres de loisirs (maximum 13 500 repas par jour). Environ 8 000 repas sont destinés à Angers, le reste pour 16 autres communes.

Les deux cuisines centrales sont aujourd'hui saturées.

- Au CCAS

- Pas d'extension possible de la cuisine centrale,
- Sous-dimensionnement des espaces de stockage avec des coûts d'exploitation du magasin au Marché d'Intérêt National (MIN),
- Pas de possibilité d'augmenter les volumes de production.

- A l'EPARC

- Saturation des espaces de stockage (amont et aval),
- Sous-dimensionnement des espaces administratifs,
- Pas de possibilité de prendre en charge le volume à produire pour le CCAS.

Des points communs sont à souligner:

- Un groupement commun d'achat des denrées :
 - produits de qualité, privilégiant les filières locales,
 - en veille sur de nouveaux produits et recettes,
 - une livraison en liaison froide sur les sites,
 - 2 équipes formées et compétentes,
- Une même volonté de :
 - proposer des produits sains et gustatifs aux convives,
 - prendre en compte leurs besoins et habitudes alimentaires.

Plutôt que de construire deux nouvelles cuisines, il apparait opportun de se poser la question de la création d'une cuisine centrale regroupant les activités de l'EPARC et du CCAS.

La création d'une Société Publique Locale de restauration au service du territoire permettrait de prendre en compte l'évolution des besoins et de rationaliser les coûts tout en proposant une organisation collective offrant plus d'opérationnalité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

La SPL instituée par la loi du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux collectivités locales de disposer d'un outil répondant aux critères de la Communauté européenne de l'exception dite « in house » (prestations intégrées, quasi régie) et ainsi de contracter avec elles sans mise en concurrence préalable.

La future cuisine centrale mutualisée pourrait être localisée sur le site de l'actuelle cuisine de l'EPARC, sur le territoire de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou. La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, cliente historique de l'EPARC, proposera lors de sa séance du conseil municipal de septembre une délibération comparable afin d'envisager la constitution d'une SPL avec la Ville d'Angers.

La SPL, constituée entre la Ville d'Angers et Saint-Barthélemy-d'Anjou dans un premier temps, pourrait accueillir également d'autres communes de la Communauté urbaine qui le souhaiteraient, certaines étant déjà actuellement clientes de l'EPARC.

La SPL aurait en charge les missions de service public actuellement exercées par l'EPARC et par le service de restauration du CCAS. Elle serait en outre chargée de la réalisation du nouvel équipement.

Il est proposé d'engager une réflexion plus approfondie pour préciser les modalités d'une telle évolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Prend acte des réflexions en cours sur le choix du mode de gestion de la restauration du CCAS et de l'EPARC, et de l'évolution du statut juridique de cet Etablissement Public Industriel et Commercial, visant notamment à la création d'une Société Publique Locale regroupant les deux activités.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-329

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Associations des habitants de quartier de Belle-Beille/Patton et Saint-Lazare - Attribution de subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Dans le cadre de l'accompagnement des associations de quartier, la Ville apporte son soutien financier aux associations d'habitants pour leurs actions spécifiques à savoir :

- Association des Habitants Belle-Beille/Patton : l'association veille à proposer à ses adhérents qui seraient en perte d'autonomie un accès aux activités et, de ce fait, a sollicité de la Ville une aide pour un transport adapté à partir de leur domicile vers les locaux de l'association, sur une période expérimentale de septembre 2017 à janvier 2018. Il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à l'association afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires en interne pour poursuivre l'action.
- Association des Habitants Saint-Lazare : l'association souhaite marquer son 30^{ème} anniversaire avec comme projet la mobilisation des habitants du quartier dans l'objectif de réaliser une exposition de photos d'archives du quartier ; celle-ci se déroulera à partir du 16 septembre, date de la journée du patrimoine jusqu'au 24 septembre 2017. Par ailleurs, un numéro spécial du journal de l'association sera à cette occasion édité en 500 exemplaires. Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Attribue les subventions aux associations ci-dessous :

- Association des Habitants Belle-Beille/Patton : 300 €
- Association des Habitants Saint-Lazare : 800 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-330

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Angers - "Espace ressource vie associative" - Labellisation d'un Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA) - Convention - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA) doit s'attacher sous l'autorité du Préfet à promouvoir et à faciliter les rapports entre les services déconcentrés de l'Etat et les associations. Pour cela, il va s'appuyer sur la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) qui est constituée des principaux services de l'Etat et des organismes publics concernés.

Elle a pour objet de :

- améliorer le fonctionnement des services de proximité d'accueil et d'informations des associations. C'est dans ce sens que se sont créés les points locaux d'accueils et d'informations de la vie associative (PLAIA).
- simplifier, chaque fois que possible, les procédures d'aides aux associations.
- améliorer la circulation des flux d'informations d'une part au sein des services déconcentrés de l'Etat et d'autre part, avec leurs principaux partenaires. Les réunions régulières qu'anime le Délégué Départemental de la Vie Associative auprès des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires permettent de définir de manière commune des axes d'amélioration dans l'accueil des associations.
- mieux accompagner les associations. Le maillage du territoire par des lieux ressources que sont les PLAIA en est une déclinaison concrète.
- faciliter l'accès à l'information pour les bénévoles. Ainsi la mise en réseau des acteurs proposant un accompagnement de proximité (PLAIA), le guide "Accompagner les associations en Maine-et-Loire" (édition au 1er trimestre 2017) et la newsletter du DDVA permettent de proposer aux associations un accès facilité à l'information.

« L'espace ressource vie associative » de la direction développement des associations et des quartiers est reconnu pour son action d'accueil, d'information, et d'accompagnement des associations angevines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Approuve le lancement de labellisation PLAIA pour le service « espace ressource vie associative » de la direction développement des associations et des quartiers.

Approuve la convention avec la direction départementale de la cohésion sociale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-331

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projets de quartier - Associations "La forme pour tous", "Passerelle", "La cueillette du clos de Frémur"- Subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux Projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit de soutenir le financement des projets suivants :

- Ateliers culturels dans le cadre de la fête de quartier de Monplaisir, le 8 juillet 2017, portés par l'association « La forme pour tous », pour un montant de 1 500 €,
- Chantier éducatif au Cybercentre de la Roseraie, du 3 au 13 juillet 2017, porté par l'association « Passerelle », pour un montant de 1 200 €,
- Travaux Cueillette du clos de Frémur, portés par l'association « La cueillette du clos de Frémur », pour un montant de 1 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-207 du Conseil municipal du 26 mai 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Attribue des subventions d'un montant total de 4 200 € aux associations suivantes :

- 1 500 € à l'association « La forme pour tous »
- 1 200 € à l'association « Passerelle »
- 1 500 € à l'association « La cueillette du clos de Frémur »

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-332

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers
Angers - Forum AGORA 2017 - Pénalité pour non occupation de stand

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers organise tous les deux ans un Forum de la vie associative, intitulé AGORA, qui se tiendra les 7 et 8 octobre 2017 au Parc des expositions. La participation des associations est gratuite sur inscription.

En cas de désistement, les associations sont tenues de prévenir la Ville avant la date du 18 septembre 2017 ; une pénalité forfaitaire de 150 euros pour les 2 jours du Forum, sera appliquée aux associations ne respectant pas ce délai.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la pénalité forfaitaire de 150 euros appliquée aux associations ne respectant pas les conditions d'annulation de leur participation au Forum AGORA 2017.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-333

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA) - Avenants - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation à être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux Projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Au titre du Fonds Projets de quartier, la Ville soutient des chantiers éducatifs qui permettent un accompagnement renforcé des jeunes sur une démarche d'insertion professionnelle.

En parallèle, initié dans le cadre du Contrat Urbain de cohésion sociale, et prolongé avec le contrat de ville, signé le 7 mai 2015 pour la période 2015 – 2020, le dispositif Jobs Divers permet :

- À des jeunes angevins en difficulté dans leur parcours socio-professionnel, de rompre avec l'inactivité, de se remobiliser et d'accéder rapidement à une situation courte d'emploi,
- De développer des projets qui permettent l'implication de publics jeunes en parcours d'insertion et en recherche d'une utilité sociale,
- De favoriser à travers cette mise à l'emploi courte la rencontre des jeunes et adultes d'un même quartier.

L'association intermédiaire AITA a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes en insertion.

Dans ce cadre, l'association AITA a conclu avec la Ville deux conventions de partenariat, pour assurer la gestion administrative des mises au travail effectuées via les chantiers éducatifs et via le dispositif Jobs Divers.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver l'avenant n° 1 aux conventions signées avec l'association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA) portant sur la mise à disposition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI), permettant aux jeunes en chantier éducatif ou en Jobs divers d'être dotés des équipements de protection individuelle liés à l'exercice de leurs missions (chaussures de sécurité, gants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-207 du Conseil municipal du 26 mai 2015, adoptant les projets de quartier,

Vu la délibération DEL-2017-59 du Conseil municipal du 27 février 2017, approuvant la convention avec l'association AITA dans le cadre des chantiers éducatifs

Vu la délibération du 15 décembre 2014, approuvant la convention avec l'association AITA dans le cadre du dispositif Jobs Divers

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions avec l'association Intermédiaire de Travail Adapté (AITA).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ces deux avenants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-334

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville - Programmation 2017 - Projets de quartier - Maisons de quartiers - Attribution de subventions - Avenants.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Les maisons de quartiers sont des acteurs majeurs des quartiers et concourent fortement à la politique de la Ville. Afin de ne pas multiplier les avenants aux conventions, les soutiens apportés par la Ville au titre de la 1^{ère} et de la 2^{ème} programmation 2017 et du fonds Projet de quartier, sont présentés de manière globale dans une unique délibération. Ce rôle central des maisons de quartier en fait aussi des acteurs actifs dans la mise en œuvre des projets de quartier. Selon une même logique de ne pas multiplier les conventions et avenants, c'est par cette même délibération que les actions retenues seront soutenues.

Outre son soutien par le Contrat de Ville et dans les quartiers prioritaires, la Ville demeure sensible au dynamisme des maisons de quartier. Ainsi, évènement exceptionnel, déménagement/nouveau projet social et développement de projet témoignent de la volonté des associations d'animer leur quartier au bénéfice des habitants. Ces trois sujets sont exposés ci-dessous.

L'association Le Trois Mâts sollicite, après concertation avec les habitants et les partenaires de quartier, une subvention exceptionnelle quant à l'organisation du 20^{ème} anniversaire de l'équipement Le Trois Mâts, en date des 14 et 15 octobre prochains.

La Ville d'Angers souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'organisation de cet évènement, avec le concours des services de la Ville, à savoir la Bibliothèque du même équipement, le CCAS, le Pôle territorial et la Direction des Bâtiments pour la logistique.

Concernant l'Interassociation du Lac de Maine, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle maison de quartier, elle sollicite une subvention afin d'assurer l'organisation des déménagements en cascade au titre des années 2016/2017 pour l'aménagement temporaire du centre de loisirs suite à sa destruction et de l'année 2018 pour l'installation définitive.

Ainsi, c'est dans ce contexte dynamique et de confiance que la Ville d'Angers souhaite attribuer à l'Interassociation du Lac de Maine une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Quant à l'association Angers Centre Animation, elle met en œuvre, à l'occasion de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville et son nouvel agrément Espace de Vie Sociale avec la CAF, un nouveau projet associatif.

De nouveaux objectifs portent principalement sur le renforcement de l'accueil « d'enfants différents », sur le déploiement de nouvelles activités « jeunesse » avec le groupe des « Yaplukas » et sur le développement d'initiatives des habitants et d'associations partenaires du quartier.

La Ville a mis à disposition de l'association, dans un premier temps à titre expérimental jusqu'en février 2017, la salle du Haras, gérée par le Pôle territorial. Le bilan positif, va conduire, dans un second temps, à partir de septembre 2017, à la mise à disposition permanente de cette salle. Aussi, au regard des éléments susmentionnés, la Ville souhaite soutenir l'association qui connaît une nouvelle dynamique en attribuant une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour accompagner le développement des activités « jeunesse » sur ce territoire.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions proposées aux associations animatrices de maisons de quartier :

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Maison de quartier	Politique de la Ville	Subventions exceptionnelles
Centre J .Tati	21 330 €	
Centre M. Menet	23 470 €	
MPT Monplaisir	31 300 €	
Les Hauts des Banchais	17 250 €	
Interassociation du Lac de Maine	2 500 €	15 000 €
L'Archipel	7 430 €	
Le Trois Mâts	6 000 €	5 000 €
Angers Centre Animation		5 000 €
TOTAL	109 280 €	25 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs pour chacune des maisons de quartier susmentionnées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs des différentes maisons de quartier.

Attribue, au titre du Contrat de Ville, une subvention totale de 109 280 € pour les 9 associations animatrices de maisons de quartier et au titre de l'accompagnement des associations de quartier, des subventions exceptionnelles à hauteur de 25 000 € réparties comme suit :

Maison de quartier	Politique de la Ville	Subventions exceptionnelles
Centre J .Tati	21 330 €	
Centre M. Menet	23 470 €	
MPT Monplaisir	31 300 €	
Les Hauts des Banchais	17 250 €	
Interassociation du Lac de Maine	2 500 €	15 000 €
L'Archipel	7 430 €	
Le Trois Mâts	6 000 €	5 000 €
Angers Centre Animation		5 000 €
TOTAL	109 280 €	25 000 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-335

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville - Programmation 2017 - Attribution de subventions - Avenant

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette deuxième programmation 2017 mobilisera un total de subventions de 79 532 € (toutes lignes budgétaires confondues) versés par la Ville d'Angers. Il y a lieu, dans ce cadre, de préciser les montants mobilisés au titre de la Politique de la Ville et de droit commun lorsqu'ils sont adossés aux crédits Politique de la Ville.

Pilier Cohésion Sociale : 8 actions pour 45 272 € :

- « J'm'active », portée par l'association ASPTT, pour 2 595 € ;
- « Docs d'ici », portée par l'association Cinéma parlant, pour 2 559 € ;
- « Musiquamix », portée par l'association Eoliharpe, pour 9 500 € ;
- « Karaté Réussite éducative », portée par l'association Karaté Timing Evolution, pour 10 000 € ;
- « Santé sexuelle, femmes et interculturalité », portée par l'association Planning familial, pour 5 650 € ;
- « Projet boxe », portée par l'association Ring Olympique Angers Monplaisir (ROMA), pour 1 821 € ;
- « Projet Singa : appui à la formation et à l'insertion par les pratiques artistiques », portée par l'association Singa, pour 8 000 € ;
La subvention accordée sera versée en deux fois : un premier versement de 4 000 € au démarrage du projet, un second versement de 4 000 € en décembre 2017, sous réserve de la transmission fin novembre d'un bilan donnant à voir si le projet atteint les objectifs fixés.
- « Langues des familles, langues de l'école : projet de lecture à voix haute et partage d'un patrimoine chanté en écoles maternelles », portée par l'association Toile d'éveil, pour 5 147 €.

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action pour 8 700 € :

- « Du potager à l'assiette, plaisir, sport et santé », portée par la Régie de quartiers d'Angers, pour 8 700 €, par voie d'avenant à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Attribue, au titre du Contrat de ville, une subvention totale de 53 972 € pour les 9 actions précitées par la Mission Politique de la ville.

Approuve l'avenant à la convention avec la régie de quartiers d'Angers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention avec la régie de quartiers d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-336

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueil périscolaire et accueils de loisirs - Année scolaire 2017 / 2018 - Création d'une nouvelle tarification pour les familles demeurant "hors Angers"

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Pour tenir compte des exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et continuer à percevoir les aides (la Prestation de Service Ordinaire et le FLAALÉ), des tarifs modulés pour les familles demeurant hors Angers sont envisagés.

Ainsi, il est proposé de créer de nouveaux tarifs pour ces familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600. Ils concernent les activités suivantes :

Tarif à la journée

Quotient familial	Mercredi (repas inclus)	Vacances scolaires (repas inclus)	Camps à dominante sportive, scientifique ou autre	Camps et mini-camps de proximité sans dominante	Stages
			Catégorie 1	Catégorie 2	
Hors Angers QF < ou égal à 600	6,80 €	10 €	38 €	28 €	10 €

Tous les autres tarifs adoptés lors du Conseil municipal du 27 mars 2017 restent inchangés ; y compris ceux appliqués aux « hors Angers » valables dorénavant pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 600.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-136 du Conseil municipal du 27 mars 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve le tarif applicable aux familles demeurant hors Angers, pour les activités périscolaires et extrascolaires de l'année scolaire 2017 / 2018 (été 2018 compris) ; les autres tarifs votés au Conseil municipal du 27 mars 2017 restant inchangés.

Impute les dépenses au budget concerné des exercices 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-337

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Petite Enfance - Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Maine-et-Loire - Accès aux services extranet - Conventions - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Afin de répondre aux exigences de délais d'information, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire (CMSA) a décidé de créer un espace internet privé permettant à ses bénéficiaires de consulter les documents qui leur seront adressés de manière dématérialisée (décomptes de paiement, courriers, ...).

En tant que gestionnaire de structures petite enfance et d'accueils de loisirs, la Ville d'Angers bénéficie du financement de la MSA et peut donc prétendre à ce nouvel espace internet privé.

Cette consultation extranet ne sera possible qu'après signature de conventions de service avec la CMSA, dont l'objet est de définir les modalités d'inscription et d'utilisation des services en ligne de consultation des documents.

Deux types de conventions sont proposés :

- une convention unique pour les accueils de loisirs
- une convention spécifique par structure d'accueil de jeunes enfants, qui permet également une consultation des ressources et de la situation familiale des allocataires, dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve les conventions de service relatives aux services extranet avec la CMSA pour les accueils de loisirs ainsi que les structures Petite Enfance.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-338

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Festival Tempo Rives 2017 - Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) - Convention - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers organise l'édition 2017 du festival Tempo Rives, manifestation musicale gratuite et tout public.

Dans le cadre de cet événement, la Ville d'Angers a sollicité le partenariat de la SACEM qui a décidé d'apporter une subvention de 5 000 €.

Une convention est donc établie afin de déterminer les conditions dans lesquelles la SACEM apporte son concours financier ainsi que celles dans lesquelles la Ville d'Angers communique à la SACEM les éléments permettant de justifier que l'aide est utilisée conformément à sa destination.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat passée avec la SACEM.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ou tout document y afférent.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-339

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles
Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projet

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

L'association Lumi'Nantes porte un projet intitulé « l'Odyssée des rêves ». Il a pour objectif, dans le cadre de la manifestation Soleils d'hiver, de mettre en valeur la cathédrale d'Angers par une projection son et lumière inspirée de l'univers du peintre naïf Alain THOMAS. Ce projet a pour objectif de valoriser le patrimoine et l'identité de la ville par une création unique et de grande envergure. Un partenariat avec la Région des Pays-de-la-Loire est établi pour la mise en œuvre de l'odyssée des rêves à Angers.

L'association Austin Angers Creative organise le **Festival Lévitacion France** les 15 et 16 septembre 2017 à Angers. Unique en France, le festival LEVITATION tient son origine du Festival *Austin Levitation* au Texas, vitrine de la scène musicale mondiale du rock psychédélique. Il s'implante depuis 2016 dans le forum du Quai et affiche une progression constante de sa fréquentation depuis sa création à Angers (+ 40 %). Son rayonnement s'amplifie également chaque année (2016 : 50 % des spectateurs hors région et 8 % de l'étranger).

L'association Tapis de Tradition-TRAD organise sa douzième exposition angevine de tapis d'exception qui aura lieu du 20 au 30 octobre 2017 à l'Hôtel des Pénitentes. Une soixantaine de tapis du Caucase des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles seront ainsi présentés par un spécialiste qui fera découvrir au public à la fois cet art textile et la culture du Caucase.

L'association Chambres à Airs qui regroupe des musiciens professionnels qui mène des interventions musicales auprès d'enfants et d'adolescents des services pédiatriques du CHU d'Angers fête ses dix ans. Cette démarche vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, par l'éveil et la sensibilisation au monde musical.

Dans le cadre de la deuxième programmation du Contrat de Ville Unique, il est proposé de soutenir les projets culturels des associations suivantes :

- **L'association Singa** a pour objectif de favoriser l'intégration des réfugiés et des populations de quartiers prioritaires par un accompagnement et un appui à la formation, à l'insertion par les pratiques artistiques. Le projet vise à proposer des ateliers de réalisation documentaire et de médiation en architecture à des habitants du quartier de Belle Beille.
- **L'association Cinéma Parlant** met en place le festival « Docs d'ici » qui se déroulera en novembre 2017. Le public est invité à assister à 3 soirées de projections de films documentaires régionaux à la Roseraie, en partenariat avec le Centre Jean Vilar et les Bibliothèques, des ateliers de réalisation d'un court-métrage documentaire avec des jeunes du quartier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve les conventions passées avec les associations Austin Angers Creative, Lumi'Nante et l'avenant passé avec Cinéma Parlant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et l'avenant, ainsi que tout document y afférent.

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 58 450 € :

- Lumi'Nantes 30 000 €
- Austin Angers Creative..... 25 000 €
- Tapis de Tradition-TRAD.....500 €
- Chambres à Airs 950 €
- Singa 1 000 €
- Cinéma Parlant 1 000 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINE, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-340

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Dispositif de soutien à la création artistique - Attribution de subventions

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville, soucieuse de l'évolution du secteur du spectacle vivant, encourage sa structuration et soutient son économie par des aides adaptées aux différents acteurs culturels du secteur.

En complément du soutien au fonctionnement accordé aux structures permanentes de création et de production, de référence nationale, la Ville accompagne les équipes artistiques professionnelles repérées du territoire angevin, en valorisant leur potentiel et leur dynamisme artistique.

Le soutien à la création des artistes angevins renforce leur ancrage sur le territoire et contribue au développement, à l'attractivité et au rayonnement de la ville.

La Ville soutient donc les projets de création artistique, charge aux compagnies d'exploiter au maximum la diffusion de leurs spectacles au plan local, régional, voire national et international. La diffusion d'un spectacle (exploitation entre 2 et 10 ans), selon la renommée de la compagnie, peut aller de 20 à 400 représentations.

L'ensemble des créations artistiques présentées a été soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et/ou la Région des Pays-de-la-Loire ainsi que par l'E.P.C.C Anjou Théâtre.

L'association Anora présente l'artiste Vincent LOISEAU, alias Kwal, pour sa dernière création « Chroniques intérieures ». Ce 3^{ème} volet d'une trilogie est un spectacle théâtral conté, aux accents slamés, accompagné de musiciens. Ce dernier sera programmé dans différents lieux de diffusion sur la saison 2017/2018, notamment au Grand-Théâtre le 9 décembre 2017.

La Compagnie Atelier de Papier présentera sa nouvelle création « Silence » : un spectacle musical pour des machines sonores à cordes et un musicien, au croisement de l'installation plastique, du dispositif sonore, de la musique électro-acoustique et du concert. Ce spectacle sera diffusé en 2018 au Centre Jean Vilar dans le cadre du Festival « Boule de Gomme » et poursuivra une tournée régionale et nationale.

L'association Chap Pays Production et le Bar à Mômes présentent leur nouvelle création « L'orange mécanique, American ski show ». C'est un spectacle familial et burlesque qui s'inscrit dans la grande tradition des spectacles de rue et des performances foraines de show mécaniques.

Le Collectif EDA présente sa nouvelle création chorégraphique « Nos futurs », coproduite par le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) d'Angers et le THV de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ce spectacle sera diffusé à Angers en janvier 2018 au Théâtre le Quai dans le cadre du Festival « Ici Danses » puis sur le territoire régional et national.

La Compagnie Cri présentera sa nouvelle Création « DédaLes » qui mêle théâtre et musique, sur la thématique de l'exploration de la frontière entre le rêve et la réalité, et la porosité entre ces 2 états. Ce spectacle sera diffusé en 2018 au Théâtre du Champ de Bataille puis sur d'autres lieux de diffusion du département de Maine-et-Loire.

La Compagnie la Parenthèse qui s'est récemment produite à la Collégiale Saint-Martin, présente sa nouvelle création « 4 gars sur une moquette rose », œuvre chorégraphique et théâtrale où 4 interprètes se confrontent à la question de l'identité. Cette compagnie de danse reconnue sur le territoire angevin, régional, national et international se produira dans différents lieux diffusion sur les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

La Compagnie Nathalie Béasse, est une compagnie qui bénéficie d'une presse élogieuse sur ces précédentes créations (Le Monde, Libération, Les Inrocks). Programmée dans différents théâtres prestigieux notamment le Théâtre de la Bastille à Paris, elle a été repérée par le programmateur de la Biennale de Venise, événement international. Elle y présentera sa nouvelle création « Le bruit des arbres qui tombent » du 25 juillet au 11 août 2017. Ce spectacle très pictural, à la lisière du théâtre, de la danse et des arts plastiques à la fois légère et grave, drôle et poétique sera également diffusé en février 2018 au Théâtre Le Quai.

La Compagnie les 3 T pour sa nouvelle création « Crève l'oseille et vive la joie » : une farce sociale et familiale où les marionnettes et acteurs interagissent autour de sujets de société actuels. Cette pièce a déjà été diffusée largement sur le territoire angevin et régional notamment au Théâtre du Champ de Bataille en février dernier et poursuivra sa tournée sur 2018.

La Compagnie Les Lez'Arts Vers a présenté sa dernière création « Chloé et le Poum Poum Tchac Band » en mai dernier à la maison de quartier les Trois Mâts et poursuit sa tournée sur le territoire angevin et départemental en 2017/2018 et 2018/2019. Ce spectacle de musiques actuelles, s'adresse au jeune public et leurs parents, il traduit avec humour et poésie les différents états de l'enfance.

La Compagnie Loba, depuis sa nomination aux Molières 2011, dans la catégorie jeune public, a accru sa renommée nationale, après sa trilogie autour des contes, elle poursuit son travail sur l'enfance et la jeunesse, et présente sa nouvelle création « Waynak » (t'es où ? en arabe). Ce spectacle est le premier volet d'un diptyque sur la place des enfants dans les conflits. Comment la guerre, qu'elle soit vécue de près ou de loin, impacte-t-elle le langage et l'imaginaire des enfants ? Il sera diffusé sur le territoire angevin, régional et national dès mars 2018 et poursuivra sa tournée sur la saison 2018/2019.

La Compagnie Métis propose une nouvelle création intitulée « Notre besoin de consolation est impossible à rassasier » adaptation d'un ouvrage de Stig Dagerman. Ce spectacle à la croisée des chemins entre le théâtre, le cinéma et la musique traite de thèmes sociétaux comme l'indifférence, l'individualisme, la liberté, l'indépendance. Des actions de médiation culturelle seront proposées avec des collègues et des lycées.

La Compagnie Oeildudo présentera sa nouvelle création jeune public « L'histoire du Royaume de Mirpou ». C'est un conte sous forme de pièce de théâtre qui a pour objectif de réussir par l'humour à faire réfléchir les plus jeunes sur les notions de lois, de justice, de tyrannie et de résistance. Ce spectacle sera diffusé en 2018 notamment au Grand Théâtre et au Théâtre du Champ de Bataille.

La Compagnie Omi Sissi présentera sa nouvelle création « L'écran des murmures ». Projet en 3 opus dont l'origine est l'existence et la construction de murs de séparation en Europe et dans le monde, et la mise en lumière d'une situation politique et sociale déshumanisante. Ce spectacle sera entre autres diffusé sur la saison 2018/2019 à la Maison pour Tous de Monplaisir et au Théâtre du Champ de Bataille.

La Compagnie Osteorock présente sa nouvelle création chorégraphique « Sœurs Santiago », duo dansé à destination du jeune public. C'est une épopée onirique, burlesque et dansée sur le thème de la fraternité. Ce spectacle qui compte déjà une trentaine de dates, sur la saison 2017/2018, sur le territoire angevin et départemental, se jouera au Théâtre le Quai.

La Compagnie ResNonVerba propose une création chorégraphique pour le jeune public « 30 grammes au bain-marie », sur la thématique de la nourriture. Ce spectacle, soutenu par le C.N.D.C., sera diffusé en octobre 2017 au Théâtre du Champ de Bataille puis sur différents lieux de diffusion du département de Maine-et-Loire.

La Compagnie Same Same But Different présente sa nouvelle création « Nous sommes », 2^{ème} volet d'un triptyque textile et théâtral sur la transformation du vivant, les cycles de vie et de mort. La compagnie s'active pour partager avec le public ces moments où la vie s'échappe de la matière, en choisissant l'acte de création plastique et la performance. Ce spectacle a été diffusé en avril dernier au Théâtre du Champ de Bataille et continuera sa tournée en 2017/2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

La Compagnie Spectabilis présentera sa nouvelle création jeune public « La maison en petits cubes » sur le territoire angevin, sur la saison 2017/2018, notamment à la Maison Pour Tous Monplaisir, à la salle Claude Chabrol et au Théâtre du Champ de Bataille. Ce spectacle de théâtre d'objets et d'ombres à laquelle s'ajoute une création musicale originale a pour thématique la vieillesse et les souvenirs. Des séances d'actions culturelles seront mises en place avec des établissements scolaires et établissements pour personnes âgées autour de ce spectacle qui sera également accessible aux personnes en situation de handicap.

La Compagnie Zabelle présentera sa nouvelle création « Z.M.T. ou Zabelle-en-dé-Montand-le-Temps ». Ce spectacle musical jalonné de reprises revisitées d'Yves Montand aborde une thématique universelle : le temps, entre gravité, humour, raison et questionnement. Ce spectacle sera diffusé sur le territoire angevin en novembre 2017 et avril 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Attribue aux compagnies mentionnées ci-après, les subventions suivantes, pour un montant total de 40 870 € en 2017 :

- Anora	2 600 €
- Atelier de Papier	4 000 €
- Chap Pays Production et le Bar à Mômes.....	3 000 €
- Collectif EDA.....	1 000 €
- Compagnie Cri.....	500 €
- La Parenthèse.....	1 000 €
- Un sens / Cie Nathalie Béasse	9 000 €
- Les 3 T	2 000 €
- Lez' Arts Vers	1 500 €
- Loba	3 000 €
- Métis	1 000 €
- Oeildudo	2 000 €
- Omi Sissi.....	1 000 €
- Osteorock.....	3 000 €
- ResNonVerba.....	1 500 €
- Same Same But Different	2 000 €
- Spectabilis.....	1 500 €
- Zabelle	1 270 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-341

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Pilotage de la politique

**Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Château d'Angers - Convention de partenariat -
Approbation**

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) et la Ville d'Angers renouvellent leur coopération en faveur du développement culturel et touristique du Château d'Angers, site dont l'histoire est intimement liée à celle d'Angers. L'ambition partagée est de renforcer la visibilité d'un monument emblématique de la Ville d'Angers et de promouvoir le territoire angevin.

Cette collaboration a fait l'objet d'une convention, dont le terme est fixé au 1^{er} août 2017. Après avoir pris le temps d'une réflexion commune et d'un bilan des actions menées sur l'année 2016, les deux partenaires désirent renouveler ce partenariat par un avenant ayant pour objectifs de :

- renouveler la convention conclue le 1er août 2016 pour une année,
- actualiser le calendrier visant à procéder à l'inscription de la tenture de l'apocalypse au registre international de la mémoire du monde UNESCO,
- mentionner les axes de collaboration entre le Château et les Musées d'Angers dont une harmonisation des tarifs respectifs.

Ce partenariat est fondé sur une volonté partagée de respecter un équilibre global des contributions de chaque partie prenant en compte les apports de chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de partenariat passée avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-342

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs - SA ANGERS SCO - Marché de prestations de services

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

L'équipe Angers SCO a réalisé une bonne saison en se positionnant à la 12^{ème} place du championnat de Ligue 1, et en réalisant un excellent parcours en Coupe de France puisque le club s'est incliné en finale au stade de France le 27 mai dernier contre le Paris Saint-Germain.

Il faut noter que le football est la discipline sportive majeure en France et, en tant que spectacle sportif populaire, générateur de lien social. Ce sont ainsi environ 230 000 spectateurs qui ont fréquenté cette saison le stade Raymond Kopa. Outre le grand public, Angers SCO fidélise également des entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers souhaite acquérir des places au stade Raymond Kopa, ainsi que des prestations de communication pour la valorisation de l'image de la Ville lors des matches.

Il est donc proposé, au vu de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2017, d'engager des prestations de services, pour un montant de 410 000 €.

En conséquence, il convient de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la SA Angers SCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres du 27 juin 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve, au titre des prestations de services, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la SA Angers SCO, pour un montant de 410 000 € TTC.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de prestations de services.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-343

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Convention - Subventions "manifestations"

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, par le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent deux Comités pour une dépense totale de 84 450 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour définir les modalités d'attribution de la subvention.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **84 000 € à la Fédération Française d'Athlétisme**, pour l'organisation du Décanation qui se déroulera le 9 septembre 2017 au stade J. et R. Mikulak.
- **450 € au Comité Départemental de volley-ball**, pour l'organisation de la Tournée Anjou Beach Volley, prévue le 14 juillet 2017 au Parc de Loisirs du Lac de Maine.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-344

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Dispositif d'accès à l'offre "A'Tout Sport" - Convention de partenariat avec le CEZAM Pays-de-la-Loire - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le CEZAM Pays-de-la-Loire est une association créée par les élus de comités d'entreprises et gérée par eux-mêmes.

Son projet porte notamment sur la mutualisation des forces et moyens des collectifs adhérents pour permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Par délibération du Conseil municipal du 18 juillet 2016, une convention a été conclue avec le CEZAM pour contribuer au développement de la pratique sportive en faveur des salariés des entreprises par la vente de formules « Pluriel A'Tout Sport » pour l'accès aux piscines, à la patinoire, à « Dimanche en baskets » et Midi Bad' et à la salle de tennis de la Baumette.

Celle-ci étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2017-2018 sur la base d'un tarif réduit de 25,70 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2016-368 du Conseil municipal du 18 juillet 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec le CEZAM Pays-de-la-Loire pour l'accès aux installations sportives municipales à compter du 1^{er} septembre 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-345**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget supplémentaire 2017

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS*,

Ce budget supplémentaire 2017 a pour objet:

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2016 selon l'affectation prévue par la délibération idoine,
- d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif en fonction des dernières informations connues.

BUDGET PRINCIPAL

Au global et une fois les écritures de reprise des résultats intégrées, la balance générale de ce budget supplémentaire (y compris les mouvements d'affectation des résultats et des restes à réaliser), s'établit à 30 562 946,69 € en recettes et 22 320 076,02 € en dépenses, réparties comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	1 097 962,00	944 248,00	153 714,00
Inscriptions équilibrées	6 803 218,00	6 803 218,00	0,00
Opérations comptables (dont affectation du résultat)	11 730 894,37	3 641 737,70	8 089 156,67

Investissement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	250 000,00	1 767 399,00	-1 517 399,00
Inscriptions équilibrées	59 283,00	59 283,00	0,00
Opérations comptables (dont affectation du résultat)	10 621 589,32	9 104 190,32	1 517 399,00

Total budget supplémentaire (ordre et réelle)	30 562 946,69	22 320 076,02	8 242 870,67
--	----------------------	----------------------	---------------------

Un **suréquilibre de 8,2 M€** est constaté pour ce budget supplémentaire provenant de l'excédent de clôture 2016. Ces crédits sont destinés à l'autofinancement des dépenses d'investissement 2018. Ils permettront ainsi de baisser le recours à l'emprunt et de profiter des taux d'intérêts très bas en 2017.

Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent :

- soit à des nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissement,
- soit à des virements de crédits (entre chapitres budgétaires, entre sections) ou des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes,
- soit des opérations comptables.

A) Section de fonctionnement

- **Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 0,94 M€ (soit 0,46 % des prévisions du BP)**

Ces nouvelles propositions de crédits concernent :

- Pour **0,18 M€** : l'entretien courant des bâtiments et des opérations spécifiques (notamment le dossier de la crèche de la Roseraie : Suite à dysfonctionnements gardiennage et étude sur la qualité de l'air),

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

- Pour **0,18 M€** : le remboursement des frais de structure portés par ALM au titre de l'instruction des autorisations des droits des sols (0.08 M€) et des crédits pour la mise en œuvre du projet Imagine Angers (0.07 M€),
- Pour **0,12 M€** : la prise en charge comptable des admissions en non-valeur présentés lors du conseil municipal du 19 juin dernier,
- Pour **0,10 M€** : l'entretien de nouveaux espaces paysagers et d'aires de jeux
- Pour **0,36 M€** : diverses dépenses dont service de médiation de jour sur les Hauts de Saint Aubin, écritures de régularisation demandées par la trésorerie municipale,...

● Des recettes de fonctionnement qui permettent de couvrir en totalité ces ajustements de dépenses : +1,1 M€

En préalable, il convient de préciser que les notifications des niveaux de fiscalité et des dotations 2016 nous permettent de valider les prévisions du budget primitif à 99,95 %. Concernant les autres recettes de fonctionnement, elles sont impactées de la manière suivante :

- ✓ Un ajustement de + 0,32 M€ des dividendes de la SOCLOVA suite aux résultats 2016 définitifs,
- ✓ Un remboursement de charges de personnel de +0,12 M€ traduisant la mise à disposition d'agents de la Ville à ALM dans le cadre du projet de renouvellement urbain,
- ✓ Divers ajustements de recettes pour 0,71 M€ notamment celui concernant des refacturations et remboursements par le CCAS pour 0,5 M€ dans le cadre de la convention de mutualisation et celui des régularisations comptables demandées par la trésorerie pour 0,12 M€,

● Les virements de crédits ou les inscriptions équilibrées

Les mouvements comptables concernés représentent un peu plus de **6,8 M€** et sont liés pour l'essentiel aux modalités de comptabilisation de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFiP) qui doit être considérée comptablement comme une dépense et non comme une moindre recette de Dotation Globale de Fonctionnement (hausse de 6,2 M€ des recettes et de 6,2 M€ des dépenses sur les natures comptables associées).

B) La section d'investissement

● Des dépenses d'investissement ajustées en fonction de l'avancée des opérations +1,7 M€

(soit 2,3 % des prévisions du BP) :

Pour l'essentiel, ces propositions nouvelles se retrouvent au travers :

- l'inscription de + **0,72 M€** pour tenir compte de l'avancée des chantiers engagés sur nos équipements sportifs (notamment les vestiaires du Stade Frémur et de Bertin, la réhabilitation de la Tribune du Colombier au stade Raymond Kopa, ...)
- l'inscription de + **0,5 M€** pour accompagner les travaux de voirie aux abords du Centre des Congrès et du Grand marché (à noter : 0,25 M€ de recettes d'ALM sur cette opération),
- l'inscription de + **0,38 M€** pour la prise de participations de la Ville dans la nouvelle société Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC). Pour mémoire, ALTEC sera une société publique locale regroupant les compétences de l'Office de Tourisme de l'agglomération et de la société d'économie mixte gérant actuellement le Parc des expositions et le Centre des Congrès.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

● **Des recettes d'investissement ajustées conformément à notre stratégie financière : -10 M€**

Ces - 10 M€ d'ajustements de recettes d'investissement du BP 2017 concernent majoritairement les recettes de cessions. L'opération budgétaire consiste en deux mouvements :

- utiliser 18,3 M€ du résultat de clôture 2016 (sur les 28,3 M€ constatés lors du compte administratif 2016) pour le financement des reports (8,3 M€) et des investissements 2017 (10 M€),
- décaler sur les budgets 2018, 2019 et 2020 des cessions programmées au BP 2017 (notamment la cession d'environ 4 M€ d'actions air liquide conservées suite au legs Duclaux et les produits de la future vente du centre de formation du SCO).

2) Les virements de crédits ou les inscriptions équilibrées

Ces mouvements comptables en investissement représentent 0,06 M€ et concernent diverses ajustements comme la régularisation d'inscriptions budgétaires pour des travaux sur des crèches (subventions de la CAF en recettes et travaux en dépenses).

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Ce budget supplémentaire intègre une demande de crédits de 0,2 M€ financée en totalité par l'excédent de fonctionnement disponible pour poursuivre le programme de travaux 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2017,
Vu la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve par chapitre le Budget supplémentaire 2017 du Budget principal et du Budget annexe Boucle optique angevine.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-346

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Le budget général de la Ville (Budget Principal et Boucle Optique Angevine) enregistre au 31 décembre 2016 **un excédent cumulé de fonctionnement de + 11 655 624,44 €**, se répartissant entre les budgets ainsi :

Budget principal	+ 11 166 894,37 €
Budget Annexe BOA	+ 488 730,07 €
	<u>+ 11 655 624,44 €</u>

En y ajoutant **un excédent cumulé d'investissement de + 16 757 751,72 €**, on obtient **un résultat global de clôture (avant restes à réaliser) de + 28 413 376,16 €**.

Il faut rappeler que l'affectation des résultats ne concerne que l'excédent de fonctionnement et doit être servir en priorité (articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser),

pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve en investissement (compte 1068 et 1064).

Considérant les résultats antérieurs 2015 et les soldes des restes à réaliser ci-après présentés par budget,

A – BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2015) **+ 6 821 356,91 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 : **+ 4 345 537,46 €**

Soit un total à affecter de : + 11 166 894,37 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2015) **+ 3 246 314,26 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2016 : **+ 13 759 915,36 €**

Solde des restes à réaliser (reports d'investissement) **- 8 588 000,32 €**

Soit un montant à couvrir de : 0 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

B – BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2015)	+ 317 193,01 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :	+ 171 537,06 €
Soit un total à affecter de : + 488 730,07 €	
Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2015)	+ 72 872,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 :	- 321 350,25 €
Solde des restes à réaliser	- 32 542,30 €
Soit un montant à couvrir de : - 281 020,20 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion du Trésorier,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Affecte au compte 1068 de l'exercice 2017 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

▪ Budget Principal :	0,00 €
▪ Budget annexe Boucle optique :	281 020,20 €

Reporte les soldes des résultats de fonctionnement au compte 002.

Reporte les soldes des résultats d'investissement au compte 001.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-347

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Mise en place de la carte achat - Expérimentation

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite mettre en œuvre la carte achat.

Le principe de ce dispositif est de déléguer à certains agents, désignés expressément à cet effet, l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs des commandes de biens et de services courants de faibles montants, ceci en offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est un moyen de commande et de paiement. Elle est toujours nominative.

Ses conditions d'utilisation sont définies et encadrées par la banque avec laquelle la Ville d'Angers va contractualiser (plafonds possibles par carte, par transaction, par période, par fournisseur etc.).

La banque paie directement le fournisseur et la collectivité reçoit mensuellement un relevé unique au vu duquel elle rembourse à la banque le montant des transactions réalisées.

C'est un outil de simplification du processus d'achat et du processus comptable, de responsabilisation des acheteurs, de réduction des coûts de gestion et de diminution des délais de paiement des fournisseurs.

Le dispositif sera mis en place, dans un 1^{er} temps, à titre d'expérimentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Accepte le principe de mise en place de la carte achat à la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à négocier et signer le contrat auprès de la banque qui proposera ce service aux conditions les plus intéressantes.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-348*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Mise à jour des modalités et durées d'amortissements des biens d'équipement des différents budgets

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS*,

EXPOSE

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les instructions M14 et M4 rendent obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal et au budget annexe de la Ville.

A ce titre, les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition,
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction)
- les biens acquis pour un montant unitaire inférieur aux seuils de 1 500 € seront amortis sur une seule année
- les subventions dites transférables (compte 131) reçues par la Ville d'Angers, sont amorties sur la même durée que le bien qu'elles subventionnent.

Compte tenu des évolutions réglementaires, il apparaît nécessaire d'actualiser et d'harmoniser les durées d'amortissement, fixées par délibérations du 25 novembre 1996, 7 mars 2006, 17 juillet 2015 et 18 décembre 2015, des biens acquis en lien avec les natures comptables concernées, et de regrouper toutes les règles d'amortissement des différents budgets dans une délibération unique.

Cette mise à jour doit permettre de conforter les règles actuelles appliquées conjointement avec les services du Comptable Public et leur transcription dans l'outil de gestion financière Grand Angle.

En conséquence, il vous est proposé de mettre à jour le tableau des durées d'amortissements des dépenses d'équipement de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Natures d'équipements - M14 -	Comptes	Durées d'amortissement jusqu'en 2016	Durées d'amortissement 1^{er} janvier 2017
Frais d'études	2031	5 ans	5 ans
Frais de recherche	2032	5 ans	5 ans
Frais d'insertion	2033	-	5 ans
Logiciels, brevets, licences, concessions et droit similaires	205	3 ans	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	208	6 ans	6 ans

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Natures d'équipements - M14 -	Comptes	Durées d'amortissement jusqu'en 2016	Durées d'amortissement 1^{er} janvier 2017
Subventions d'équipement	204	5 ans	5 ans
Financement de biens mobiliers, matériels ou études		15 ans	30 ans
Financement de biens immobiliers ou installations		30 ans	40 ans
Financement d'équipements structurants d'intérêts national			
Autres immobilisations incorporelles	208	6 ans	6 ans
Plantations	2121	10 ans	10 ans
Agencements et aménagements terrains	2128	15 ans	15 ans
Immeuble de rapport (hors bâtiments à usage public)	2132	-	15 ans
Installations générales - agencements et aménagements de constructions	2135	15 ans	15 ans
Autres constructions (pour les immobilisations productives de revenus)	2138	15 ans	15 ans
Matériel et outillage d'incendie et défense civile	2156	6 ans	6 ans
Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	21568	6 ans	6 ans
Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	21571	6 ans	6 ans
Matériel et outillage de voirie - autres matériel et outillage	21578	6 ans	6 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	6 ans	6 ans
Installations générales - agencements	2181	6 ans	6 ans
Matériel de transports	2182	8 ans	8 ans
Matériel de bureau et informatique	2183	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	2184	10 ans	10 ans
Cheptel	2185	6 ans	6 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	6 ans	6 ans

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Natures d'équipements - M4 -	Comptes	Durées d'amortissement jusqu'en 2016	Durées d'amortissement 1^{er} janvier 2017
Installations à caractère spécifique - Réseau fibre optique	2153	30 ans	30 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les nomenclatures comptables M14 et M4,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve le tableau des durées d'amortissements des biens d'équipement pour le budget principal et le budget annexe de la Ville d'Angers.

Approuve le maintien du seuil unitaire d'amortissement fixé à 1500 € pour les immobilisations considérées comme de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, amortissables sur une durée de 1 an.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve la règle selon laquelle l'amortissement des subventions reçues est effectué sur la même durée et au même rythme que celui de l'immobilisation subventionnée.

Décide que les règles d'amortissements s'appliqueront sur l'exercice 2017 pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-349**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Prestations de formation - Création de vacances

Rapporteur : *Benoit PILET*,

EXPOSE

La Ville fait appel régulièrement à des intervenants pour assurer des prestations ciblées à l'intention des agents municipaux, afin d'adapter ou de développer leurs compétences professionnelles.

Il s'agit d'actions qui comprennent une préparation et un temps d'animation pédagogique à l'attention d'un public interne.

Afin de pouvoir rémunérer ces interventions, il est nécessaire de créer deux vacances, pour un total annuel de 400 heures.

⇒ Une vacation de 1^{er} niveau pour des actions de développement des fondamentaux nécessaires aux agents pour réaliser dans de bonnes conditions leurs missions de service public, ou pour des actions d'apport de méthodologie en matière relationnelle et de communication nécessaires dans le cadre des préparations aux épreuves de concours ou examens. Il s'agit de prestations qui se réalisent sous la forme d'une animation collective ou individuelle.

Ces vacances de 1^{er} niveau seront rémunérées à un taux brut de 50,13 € et correspondent à une heure d'intervention.

⇒ Une vacation de 2^{ème} niveau pour le développement de compétences opérationnelles requérant de l'intervenant une forte expertise et la mobilisation de connaissances spécialisées dans un métier. Il s'agit de prestations avec animation de grands groupes et qui prévoient la mobilisation de pédagogies innovantes. Il peut s'agir également d'interventions qualifiantes individuelles à forte valeur ajoutée.

Ces vacances de 2^{ème} niveau seront rémunérées à un taux brut de 85 €, et correspondent à une heure d'intervention.

Le montant de ces deux vacances sera indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la création de vacances pour des prestations de formation telles que définies ci-dessus.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-350**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : *Benoit PILET*,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012-112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

• Collège Sainte-Agnès Accueil d'élèves américains Du 01 au 08 juin 2017	150 €
• Institution Mongazon Séjour (échange) en Allemagne du 17 au 27 juin 2017 2 classes (32 élèves dont 1 boursier)	420 €
TOTAL	570 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Attribue des subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 570 €, détaillé comme suit :

- 150 € au Collège Sainte-Agnès
- 420 € à l'Institution Mongazon

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-351

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Association ANORA - Projet "Cinémaquis" - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient de nombreuses associations dans le cadre des projets de coopération internationale qu'elle développe avec le Mali.

L'association ANORA créée en 2012, a pour objectif la mise en place et le développement de projets culturels à l'international et la promotion du spectacle vivant.

Acteur principal de cette association, Vincent Loiseau, conteur, slammeur et cinéophile, souhaite partager l'esprit du cinéma en plein air à travers le projet « Cinémaquis », un concept de cinéma mobile proposant un programme cinématographique varié dans des quartiers de Bamako où les habitants n'ont pas accès au cinéma. Il souhaite notamment valoriser le lien social et intergénérationnel au Mali.

La Ville d'Angers, dans le cadre de son jumelage avec Bamako et de ses actions de solidarité internationale, souhaite soutenir l'Association ANORA dans le développement de son projet « Cinémaquis » par le biais de l'attribution d'une subvention de 1 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 500 € à l'association ANORA.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-352

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

**Union Nationale des Familles et Amis des Malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM) -
Action Psycyclette - Attribution d'une subvention**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

L'Union Nationale de Familles et Amis des Malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM) accueille, forme, informe et accompagne, depuis 1963, les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.

La délégation départementale de Maine-et-Loire a son siège social à la Cité. Ses actions s'inscrivent dans les objectifs nationaux avec une permanence téléphonique, des groupes de paroles, des conférences, la formation « apprendre à faire face », l'atelier d'entraide « prospect famille ».

Depuis 2 ans, elle participe à l'action Psycyclette. Il s'agit d'une randonnée cycliste qui associe des personnes en situation de handicap psychique, des soignants, des aidants familiaux et divers partenaires des champs médicaux sociaux. Les objectifs sont de déstigmatiser la maladie psychique, de redonner confiance, de renforcer les liens personnels et de partenariat, de communiquer sur l'association.

En 2016, la randonnée a permis de relier plusieurs villes de province à Paris avec une rencontre au Sénat. Cette année, elle part de Versailles pour rejoindre des villes de province, dont Angers. Elle rassemblera pour Angers 50 personnes et se fera en cinq étapes dont la dernière arrivera le 24 juin à Angers.

Afin de soutenir cette action qui rencontre les objectifs de l'action municipale dans le champ du handicap psychique, il est proposé d'attribuer à l'UNAFAM une subvention de 420 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Attribue à l'Union Nationale de Familles et Amis des Malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM) une subvention de 420 euros.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-353

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Organisation de conférences de santé - Convention de partenariat avec le CHU d'Angers

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

Une première convention de partenariat signée en août 2016 a permis de proposer aux Angevins, de septembre 2016 à juin 2017, 10 conférences santé à l'Institut Municipal le deuxième mardi de chaque mois.

Cette première édition a connu un réel succès puisque les conférences, en fonction du thème, ont rassemblé de 60 à 260 personnes.

Pour permettre à un plus grand nombre d'avoir accès aux informations délivrées, les conférences sont filmées et mises en ligne sur les sites Internet du CHU, du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers depuis janvier 2017.

Compte tenu du succès rencontré, il est proposé une convention de partenariat pour 3 ans afin de poursuivre ces cycles de conférences santé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le CHU d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat avec le CHU d'Angers.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-354

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

**Angers Loire Campus - Etablissements d'enseignement supérieur - Concert d'accueil -
Convention financière - Approbation**

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

La Ville d'Angers organise, en partenariat avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre d'Angers Loire Campus, un concert gratuit de rentrée le 21 septembre 2017 au bénéfice de tous les étudiants du territoire d'Angers Loire Métropole. Ce concert est co-construit avec un collectif d'étudiants de divers établissements et se veut être un temps fort et fédérateur de la rentrée estudiantine.

Cet évènement est financé par la Ville, avec le soutien d'Angers Loire Métropole, les établissements d'enseignement supérieur et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Nantes Pays-de-Loire (CROUS). L'enveloppe budgétaire prévisionnelle s'élève à 35 000 € pour l'accueil de 5000 à 10 000 étudiants.

Dans ce cadre, l'ensemble des engagements financiers étant avancés par la Ville d'Angers, il est proposé que chaque établissement et institution puissent financer une partie du concert par le versement par virement bancaire à l'ordre de l'agent comptable de la Ville d'Angers d'une participation. A cette fin, une convention est signée entre la Ville et chaque établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Approuve la convention type de participation financière à intervenir avec chaque partenaire du concert gratuit de rentrée du 21 septembre 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-355

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Atelier d'Arts Appliqués d'Angers - Jour J - Portraits des jeunes engagés - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers valorise toutes les formes d'engagement des jeunes. Pour la première année, dans le cadre du jour J, une exposition de plus de 50 portraits photos de jeunes engagés dans 3 types d'actions (secourir, s'inscrire dans la vie de la cité, ou participer à des actions sportives, culturelles ou éducatives) a été exposé le 24 juin au sein du Musée des Beaux-arts et pourra être utilisée pour d'autres événements.

Pour réaliser ces portraits photos, deux jeunes étudiants de l'Atelier d'Arts Appliqués d'Angers, Louis GANUCHAUD et Antoine BRAIN se sont mobilisés. C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer à leur école de formation une subvention d'un montant de 700 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 700 € à l'Atelier d'Arts Appliqués d'Angers représenté par son Directeur, Monsieur HOUADEC.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-356

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Marchés de travaux - Demande de subvention FEDER - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers, par délibération du 29 juin 2015 a approuvé la rénovation et la modernisation du Centre des Congrès.

Puis, par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif.

Dans le cadre de la poursuite des études, il s'est avéré nécessaire de réaliser des mises aux points techniques suite à la découverte complémentaire d'amiante dans les halls, aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France portant sur le traitement des façades de la salle en extension, aux demandes du Service Départemental d'Incendie et de Secours portant sur des modifications de l'auvent de l'entrée et la nécessité de mise en conformité du système de sprinklage et aux diverses sujétions optimisant la future exploitation du site (cloisons mobiles complémentaires).

L'estimation du montant des travaux liée au dossier de consultation des entreprises a dû être revalorisée en conséquence.

Une consultation, divisée en 26 lots, a été lancée en avril 2017 pour la réalisation de ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2017, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprises attributaires	Montant tranche ferme en € HT	Montant tranches optionnelles en € HT
01	Curage et dépollution			
02	Echafaudage			
03	Terrassement-VRD	TPPL	94 165,58	
04	Installation de chantier / Fondations spéciales /Gros œuvre / Démolitions structurelles	JOUSSELIN	1 620 000,00	
05	Charpente métallique			
06	Serrurerie - Métallerie			
07	Couverture - Etanchéité	SMAC	355 039,63	31 384,61
08	Traitement de façades - bardages - isolation par l'extérieur (ITE)			
09	Menuiseries aluminium	SECOM ALU	1 560 207,00	
10	Menuiseries intérieures			
11	Cloisons mobiles	EOLE	341 105,80	
12	Isolations - cloisons - doublages			
13	Faux-plafonds	APM	583 403,95	3 615,00
14	Carrelage - Faïences - chapes			

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Lot(s)	Désignation	Entreprises attributaires	Montant tranche ferme en € HT	Montant tranches optionnelles en € HT
15	Revêtement de sols souples	CHUDEAU	181 677,65	12 456,89
16	Peintures - revêtements muraux	VALLEE	225 367,39	2 472,94
17	Chauffage – Ventilation – Conditionnement d’Air - Désenfumage - Plomberie - Sanitaires			
18	Equipements locaux traiteurs et chambres froides			
19	Electricité courants forts et courants faibles	EIFFAGE	1 267 161,48	47 484,30
20	Ascenseurs			
21	Equipements de machinerie scénique			
22	Réseaux scéniques			
23	Fauteuils Auditorium	MUSSIDAN	325 471,54	
24	Aménagements extérieurs et espaces paysagers	ID VERDE	121 472,83	
25	Tribune télescopique et sièges	MASTER INDUSTRIE	135 175,00	
26	Serrurerie scénique	BC CAIRE	308 497,00	

Les marchés attribués s’élèvent donc à 7 118 744,85 € HT en tranche ferme. A ce montant il faut ajouter 97 413,74 € HT en tranches optionnelles correspondant à diverses améliorations techniques.

L’estimation des lots non attribués qu’il convient de relancer s’élève à 9 816 000,00 € HT en tranche ferme. A ce montant il faut ajouter 230 000,00 € HT en tranches optionnelles correspondant à diverses améliorations (modifications garde-corps du hall et ascenseur panoramique notamment). Le montant total des lots à relancer est donc estimé à 10 046 000,00 € HT.

La tranche optionnelle correspondant au traitement de la façade de l’hôtel, pour les lots 4, 8, 9, 10, 12 et 16, fera l’objet d’une délibération ultérieure.

Il convient également d’autoriser la Ville d’Angers a solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment au titre du Fonds Européen de développement Régional (FEDER).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
 Vu la délibération DEL-2015-261 du 29 juin 2015 approuvant le projet de rénovation et de modernisation du Centre des Congrès,
 Vu la délibération DEL 2016-412 du 26 septembre 2016 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l’avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
 Considérant l’avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017
 Considérant la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 11 juillet 2017,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l’Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l’issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d’indice suite à la suppression de celui-ci,

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à relancer pour un montant total estimatif de 10 046 000,00 € HT tranches optionnelles incluses, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment au titre du Fonds Européen de développement Régional (FEDER),

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-357**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Stade de Frémur - Réalisation de vestiaires - Marchés de travaux

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif associatif, la Ville d'Angers s'est engagée à réaliser, sur le plateau sportif haut du stade Frémur, un nouveau bâtiment de plain-pied comprenant des vestiaires sportifs, des vestiaires arbitres, des sanitaires sportifs et publics, un local club et divers locaux.

Le nouveau bâtiment, d'une surface d'environ 430 m², sera livré en février 2018.

Par délibération en date du 24 avril 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant estimé de 600 000 € HT (valeur mars 2017).

A l'issue de la consultation divisée en 11 lots, et après négociation, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros HT
01	Voirie-réseaux divers	JUSTEAU	31 000,00
02	Maçonnerie - gros œuvre	JUSTEAU	183 000,00
03	Etanchéité	SMAC	44 000,00
04	Isolation thermique par l'extérieur	LUCAS	39 000,00
05	Menuiseries extérieures - métallerie	SGGSGO	43 000,00
06	Menuiseries bois et équipements sportifs	PARCHARD	36 800,00
07	Doublage - Cloisons sèches - plafonds	APM	12 000,00
08	Sols et revêtement mural - carrelage - faïence	CARRELAGE TENDANCE	34 500,00
09	Peinture	BAUDON	11 250,00
10	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	HERVE THERMIQUE	145 273,79
11	Electricité courants faibles	ETI	44 000,00
TOTAL			623 823,79

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2017-188 du 24 avril 2017 autorisant la signature des marchés de travaux,
Vu l'avis du Comité de suivi du 11 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation pour un montant global de 623 823,79 € HT, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-358

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Parc des Sports de La Baumette - Halle tennistique - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le Parc des Sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe CRESPIY & AUMONT ARCHITECTES / GRONTMIJ / BETHERM / FRANCOIS TAVERNIER, pour un montant de 480 155 € HT.

Puis, par délibération du 30 mai 2016, le montant du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été arrêté à la somme de 490 055 € HT, au stade avant-projet définitif (valeur mai 2016).

Il convient de conclure un avenant n° 2 pour inclure les études liées aux travaux d'implantation du restaurant de la halle tennistique. Cette mission complémentaire s'élève à 8 400 € HT et porte le marché de maîtrise d'œuvre à 498 455 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la DEL-2016-50 du Conseil municipal du 29 février 2016, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la DEL-2016-256 du Conseil municipal du 30 mai 2016 autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre et la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 8 400 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINH



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-359

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Complexe Jean Bouin - Patinoire du Haras - AquaVita - Maintenance des installations thermiques - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de trois bâtiments sportifs équipés en installations thermiques spécifiques : le complexe sportif Jean Bouin, la patinoire du Haras et Aquavita.

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un marché avec l'entreprise COFELY AXIMA GDF SUEZ afin de répondre aux obligations de maintenance des installations thermiques de ces trois sites et d'assurer le confort des utilisateurs, dans le respect des réglementations en vigueur.

Il convient désormais de conclure un avenant n° 2 à ce marché afin de réaliser des analyses et nettoyages supplémentaires à la patinoire du Haras, demandés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) suite à la visite du site, pour un montant de 2 993 euros HT annuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL-2015-22 du Conseil municipal du 26 janvier 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 relatif au marché de maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita conclu avec COFELY AXIMA GDF SUEZ, pour un montant de 2 993 euros HT annuel.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-360

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maison des Arts - Réfection de la salle de répétition Pierre Dervaux - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection de la salle Pierre Dervaux affectée à l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire (ONPL) pour ses répétitions. Ces travaux permettront notamment de réaliser un traitement acoustique et une amélioration du traitement de l'air.

Les marchés ont été décomposés en 5 lots et attribués pour un montant total de 211 813,70 € HT.

Il est proposé de passer des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires pour un montant total de 11 829,13 € HT répartis comme suit :

- Lot n° 1 « faux plafonds et cloisons sèches » pour un montant de 645,78 € HT
- Lot n° 4 « électricité » pour un montant de 3 731,22 € HT
- Lot n° 5 « chauffage climatisation ventilation » pour un montant total de 7 452,13 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 223 642,83 € HT soit une évolution globale de + 5,58 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2016-652 du Conseil municipal du 19 décembre 2016 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 29 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots 1, 4 et 5 relatifs à la réfection de la salle Pierre Dervaux pour un montant total de 11 829,13 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-361

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Eglise Saint-Laud - Marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a procédé en 2016 à la restauration extérieure et à la restauration de la toiture de l'église Saint-Laud du fait de fuites existantes.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, la Ville a décidé d'entreprendre les travaux de restauration des parements extérieurs et des couvertures sud-est du chœur, du bas du transept et abside sud-est.

Une consultation, divisée en 4 lots, a été lancée en avril 2017 pour la réalisation de ces travaux.

Après négociation, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot n° 1 « maçonnerie – Pierre de taille » à la société BONNEL pour un montant de 172 000 € HT,
- Lot n° 2 « charpente – menuiserie » à la société PERRAULT pour un montant de 19 699,61 € HT,
- Lot n° 3 « couverture » à la société GOHARD pour un montant de 27 400 euros HT,
- Lot n° 4 « vitraux – serrurerie » à la société BARTHE BORDEREAU pour un montant de 52 291 euros HT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'avis du Comité de suivi du 11 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve les marchés de travaux à conclure à l'issue de la consultation pour un montant global de 271 390,61 € HT, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces marchés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-362**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

Eglise Notre-Dame-des-Victoires - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE,*

EXPOSE

L'état de vétusté de l'église Notre-Dame-des-Victoires, place Louis Imbach, a conduit la Ville d'Angers à entreprendre la restauration des façades extérieures et toitures de cet édifice, en plusieurs phases, permettant d'échelonner les travaux sur plusieurs années. Chaque phase est ensuite scindée en chapitres.

A ce jour, les travaux relatifs à la phase 1 (restauration du chœur et de l'abside parties hautes) et aux chapitres 1 et 2 de la phase 2 (transept sud et transept nord) ont été effectués. Il reste à réaliser les travaux relatifs à la nef, aux façades et collatéraux.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2010 au groupement François NARBONNE Architecte / Cabinet AUBRON puis a été intégralement transféré à François NARBONNE Architecte suite au départ en retraite de Monsieur AUBRON.

Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de réactualiser l'estimation du montant des travaux datant de 2010 pour les chapitres III « nef, travées des baies 121 à 124 », chapitre IV « nef, travées des baies 125 à 128 » et chapitre V « nef, travées des baies 129 à 130 ».

Par conséquent, le coût prévisionnel des travaux est réactualisé comme suit :

- Chapitre III : 380 000 € HT
- Chapitre IV : 380 000 € HT
- Chapitre V : 145 000 € HT

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre reste inchangé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-363

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Contentieux - Museum des Sciences Naturelles - Infiltrations dans copropriété voisine - protocole transactionnel - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Au cours de l'année 2013, la Société NEXITY, syndic de la copropriété de l'immeuble sis à Angers, 53 rue Jules Guitton, informait la Ville d'infiltrations constatées dans le mur séparatif entre cet immeuble et le Museum des Sciences Naturelles.

Les démarches amiables n'ayant pas abouti, une expertise judiciaire a été sollicitée par le Syndicat des copropriétaires auprès du Tribunal Administratif de Nantes, en vue de déterminer les causes des infiltrations, les travaux à entreprendre afin d'y remédier, ainsi que les responsabilités encourues.

Plusieurs causes ont été identifiées par l'expert judiciaire :

- Etat défectueux de la canalisation d'eaux pluviales du musée traversant le mur séparatif puis la copropriété, constitutive d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales,
- Défaut d'étanchéité des sols du passage et de la cour du musée,
- Humidité récurrente du mur séparatif provenant de la roche du sol sur laquelle la copropriété est construite.

Pour y remédier, il préconise des travaux de remise en état, tout en prévenant que « le taux d'hygrométrie de la roche du sol contre laquelle est bâtie cette aile de l'immeuble n°53, rue Jules Guitton, ne sera jamais nul quelle que soit l'étanchéité des surfaces situées au-dessus ».

Il se prononce par ailleurs sur les responsabilités relevant de sa compétence.

Sur la base du rapport d'expertise judiciaire, les parties au litige conviennent de le régler à l'amiable et d'établir un protocole transactionnel au sens des articles 2044 du Code Civil.

La Ville d'Angers s'engage à prendre en charge le coût des travaux réparatoires préconisés par l'expert, à l'exception de la part du coût de remise en état de la canalisation correspondant au pourcentage de son utilisation par la copropriété tel que retenu par ce dernier.

La SMACL, assureur de la responsabilité civile de la Ville, s'engage, pour sa part, à prendre en charge la moitié des frais et honoraires d'expertise judiciaire.

En contrepartie, le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 53 rue Jules Guitton s'engage à :

- renoncer à toute action en responsabilité à l'encontre de la Ville du fait des désordres, objet de l'expertise judiciaire,
- prendre en charge l'autre moitié des frais et honoraires de cette expertise,
- se mettre en rapport avec la Ville en vue de l'établissement d'une convention relative à la charge de l'entretien de la servitude d'écoulement des eaux pluviales existante qui, à défaut de convention contraire portée à ce jour à la connaissance des parties, incombe à la Ville en vertu des articles 697 et 698 du Code civil, et aux modalités de cet entretien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil et notamment les articles 2044, 697 et 698

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel à passer avec le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 53 rue Jules Guilton et la SMACL.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-364

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes « Fournitures Courantes »

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil municipal a accepté le principe de grouper les achats courants, avec Angers Loire Métropole, les autres communes de la Communauté urbaine et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupement généralistes, les deux membres fondateurs (*la Ville d'Angers et ALM*) doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

Les structures suivantes ont fait part de leur intérêt pour le groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures courantes :

- ALTER Services par décision du Conseil d'Administration du 7 juin 2017
- ALTER Public par décision du Conseil d'Administration du 2 juin 2017

Ces deux adhésions seront actées par la signature d'un document d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération DEL-2014-604 du Conseil municipal du 27 octobre 2014,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Accepte l'intégration d'ALTER Services et d'ALTER Public au groupement de commandes "Fournitures courantes".

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-365

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Agorastore met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



désignation	quantité	état	prix minimum	mise à prix	budget
appareil changeur de monnaie	1	en l'état	50	90	principal
cuve à eau	1	en l'état	30	50	principal
cuve à eau	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 20 pouces	1	en l'état	30	50	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
vélo enfant de marque gitane 24 pouces	1	en l'état	40	60	principal
VTT Bottechia adulte	1	en l'état	60	80	principal
VTT Marin adulte	1	en l'état	60	80	principal
Jeu Proludic Gamme Ixo – 6 ans et + – Dimensions aire de réception : 6 x 10 m + 3 poteaux à refaire – platine à resouder	1	en l'état	50	80	principal
Banque d'accueil sur-mesure en 3 modules	1	en l'état	100	150	principal
plonge inox	1	en l'état	100	150	principal
ensemble vitrine froid	1	en l'état	200	250	principal
rayonnage étagères amovibles	1	en l'état	50	80	principal
chambre froide	1	en l'état	500	800	principal
lot 1348 Renault Mégane phase 2 9167 ZE 49 167 530 km	1	en l'état	300	650	principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-366

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Angers Cœur de Maine - Aménagement de la voie des berges - Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et ALTER Public - Convention d'autorisation - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le projet Angers Cœur de Maine comprend la transformation de la Route Départementale 323 en bord de rivière (RD 323), dénommée voie des berges. Ce programme d'apaisement de la voie vise à :

- réduire les nuisances et pollutions
- adapter le profil de la voie avec une diminution de la vitesse autorisée
- conserver la capacité de l'infrastructure tout en dissuadant le trafic de transit
- renforcer les échanges et conditions d'accès au centre-ville et aux quartiers environnants
- améliorer la qualité paysagère et l'inscription de la voie dans la ville

Afin de mettre en œuvre ce programme, les travaux se décomposent en fonction des trois secteurs de projet définis dans le cadre du projet Angers Cœur de Maine : Centre-ville Maine, Ligny – Jean-Turc et l'apaisement de la voie des berges sur les sections Saint Serge et Baumette.

Sur le site Centre-ville-Maine, les travaux correspondent principalement à la couverture de la voie des berges entre les trémies Molière et Verdun, permettant de créer une vaste esplanade donnant sur la rivière. Parallèlement, la réalisation de la ligne B du tramway va nécessiter de remplacer la dalle centrale de l'actuel rond-point Molière situé sur la voie des berges. Ces travaux sont complétés par un rétrécissement des voies à 6,50 mètres et par une sécurisation de cette section de la voie des berges sous les ouvrages de couverture.

Sur le site Ligny – Jean-Turc, pour lequel un mandat d'études et de travaux a été confié par la Ville à la SPL de l'Anjou, par délibération du 30 mai 2016, en complément du réaménagement de la promenade Jean-Turc et de la valorisation de la cale Ligny, les travaux sur la voie des berges consistent principalement en :

- l'aménagement d'une voie d'entrecroisement côté promenade Jean-Turc ;
- un resserrement des chaussées à 6,50 m dans chaque sens ;
- la création d'un terre-plein central végétalisé et la remise en état des espaces verts contigus à la nouvelle voirie ;
- la modification de l'éclairage, de la signalisation verticale et horizontale, des équipements de sécurité ;

Sur les sections de Saint-Serge et de la Baumette, pour lesquelles un mandat d'études a été confié par la Ville à ALTER Public, par délibération du 28 novembre 2016, les travaux consistent principalement en :

- un resserrement des chaussées à 6,50 mètres dans chaque sens ;
- dans les zones de « transition » (passage de 70 km/h à 50 km/h), un élargissement du terre-plein central ;
- dans la zone à 50 km/h, la création d'un terre-plein central végétalisé sur les sections de largeur supérieur à 2 m);
- la dépose des portiques de signalisation directionnelle et la modification de la signalisation verticale et horizontale ;
- sur la section Baumette, la suppression des quatrièmes files d'insertion côté rivière et côté quai du Roi de Pologne ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

- sur la section Saint-Serge, le remplacement côté rivière de la glissière métallique latérale par une glissière bois ;
- la valorisation paysagère des abords de la quatrième file quai du Roi de Pologne et de l'Hôtel du Roi de Pologne ;
- l'adaptation a minima de l'éclairage public.

Le Département de Maine-et-Loire est gestionnaire de la RD323.

Pour ces travaux dont la réalisation a été déléguée par mandats à ALTER Public et en complément de la convention signée le 25 avril 2017 entre le Département de Maine-et-Loire et ALTER Public pour la réalisation de la voie collectrice Jean Turc, une convention liant le Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et ALTER Public doit permettre au département de Maine et Loire de donner son autorisation à réaliser ces travaux.

Cette convention précisera également la nouvelle répartition de la domanialité des ouvrages existants ou créés ainsi que les modalités d'entretien et d'exploitation future, convenues entre le Département de Maine-et-Loire, gestionnaire de la route départementale et la Communauté urbaine, compétente en matière de voirie. La Ville et le Département de Maine-et-Loire s'engagent, par ailleurs, à mettre au point avant la fin 2017, la nouvelle convention de gestion et d'entretien de ces espaces remplaçant ainsi l'actuelle convention approuvée le 30 mars 2009.

Les travaux à réaliser par ALTER Public se dérouleront sur la période prévisionnelle de juillet 2017 à décembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'avis de l'Etat (Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire) du 14 avril 2017

Vu la délibération DEL-2016-219 du Conseil municipal du 30 mai 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la voie des berges avec le Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué ou son représentant à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-367**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Plan Urgence Voirie - Rue Saint-Léonard - Rue de la Madeleine - Enfouissement des réseaux aériens - SIEMML - Fonds de concours - Conventions - Approbation

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE,*

EXPOSE

La Ville d'Angers, en accompagnement de travaux de voirie, a décidé d'enfouir les réseaux aériens, rue Saint-Léonard. Une extension du périmètre étant nécessaire, des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Par ailleurs, des modifications du projet d'enfouissement des réseaux de la rue de la Madeleine ont pour conséquence notamment, de réaliser le maillage complet des carrefours, en génie civil optique et l'adaptation de l'aménagement en raison de la forte densité des réseaux déjà présents, et également d'étendre le réseau enterré sur la rue Desmazières.

Il convient donc de passer de nouvelles conventions pour ces travaux. A cet effet, la ville d'Angers accepte de verser un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML), pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, rues Saint-Léonard et Madeleine.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de génie civil de télécommunications, pour l'opération Saint Léonard est confiée au SIEMML.

Enfin, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunications, pour l'opération de la rue de la Madeleine et son extension rue Desmazières, dont la maîtrise d'ouvrage est également confiée au SIEMML.

Il convient donc de :

- 1. Pour le réseau basse tension :** Verser un fonds de concours au SIEMML, selon les modalités suivantes :

Pour la rue Saint-Léonard :

- Montant de l'opération :	38 033,67 €
- Taux du fonds de concours versé par la Ville :	75%
Soit un montant à verser au SIEMML de :	28 525,25 €

Pour la rue de la Madeleine :

- Montant de l'opération :	163 589, 29 €
- Taux du fonds de concours versé par la Ville :	75%
Soit un montant à verser au SIEMML de :	122 691,97 €

- 2. Pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de génie civil de télécommunications pour la rue saint Léonard:**

Etablir une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML. La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, tel que définit en annexe 1 de chaque convention, soit un coût de 24 721,74 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

3. Dans le cadre des modifications du projet d'enfouissement des réseaux de la rue de la Madeleine, la Ville d'Angers supportera l'intégralité des coûts supplémentaires, soit un coût de 65 260,66 € TTC.

4. **Pour les travaux de l'enfouissement coordonné l'ensemble des réseaux de télécommunications et les conditions de financement pour la rue de la Madeleine :**

Etablir une convention tripartite entre Orange, le SIEMML et la Ville d'Angers, pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de cette opération. La Ville prendra en charge l'intégralité des travaux, soit un coût de 2709,63 € TTC.

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec le SIEMML pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications de la rue Saint-Léonard.

Approuve la convention tripartite avec Orange et le SIEMML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications de la rue de la madeleine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Autorise le versement des fonds de concours au SIEMML pour les travaux des rues Saint-Léonard pour un montant de 28 525,25 € et rue de la Madeleine pour un montant de 122 691,97 €, ainsi que la prise en charge par la Ville d'Angers du coût des travaux supplémentaires de la rue de la Madeleine

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-368

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Roseraie - RD 411 et RD 312 - Transfert de portions de voies intégrant le domaine public routier - Convention financière avec le Département de Maine-et-Loire - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le Département de Maine-et-Loire a pour objectif de rétrocéder les parties de route départementale en agglomération et il a été décidé de déclasser certaines portions de voies de la RD 411 et la RD 312, au profit de la Ville d'Angers qui, concomitamment à cette démarche, projette de réaliser un giratoire sur ces parties du domaine public.

Il s'agit des sections suivantes :

- RD 411 : section comprise entre le boulevard Baranger et le chemin du Hutreau (limite de communes)
- RD 312 section comprise entre le boulevard Bédier et le boulevard d'Arbrissel

En conséquence, il est proposé le transfert de propriété de ces sections de route départementale, au profit de la Ville d'Angers et leur classement dans la voirie communale, comme indiqué aux plans ci-annexés.

Par ailleurs, le Département de Maine-et-Loire accepte de verser une indemnisation à la Ville, portant sur la remise en état des voies, préalablement à la procédure de déclassement du domaine public routier départemental vers le domaine public routier de la Ville d'Angers, comme suit :

- RD 411 : section comprise entre le boulevard Baranger et le chemin du Hutreau (limite de communes), soit 58 142 € HT.
- RD 312 section comprise entre le boulevard Bédier et le boulevard d'Arbrissel, soit 27 048 € HT.

Il y a donc lieu de passer une convention avec le Département de Maine-et-Loire fixant les modalités de la participation financière de celui-ci, à la remise en état, par la Ville d'Angers, des sections de voies, ci-dessus citées, préalablement à leur classement dans le domaine public communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L3112-1,
Vu le Code de la Voirie Routière, article L 141-3

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve le transfert de propriété dans le domaine public routier communal des voies et espaces définies aux plans ci-annexés.

Approuve la convention financière avec le Département de Maine-et-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Décide leur classement dans le domaine public routier communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

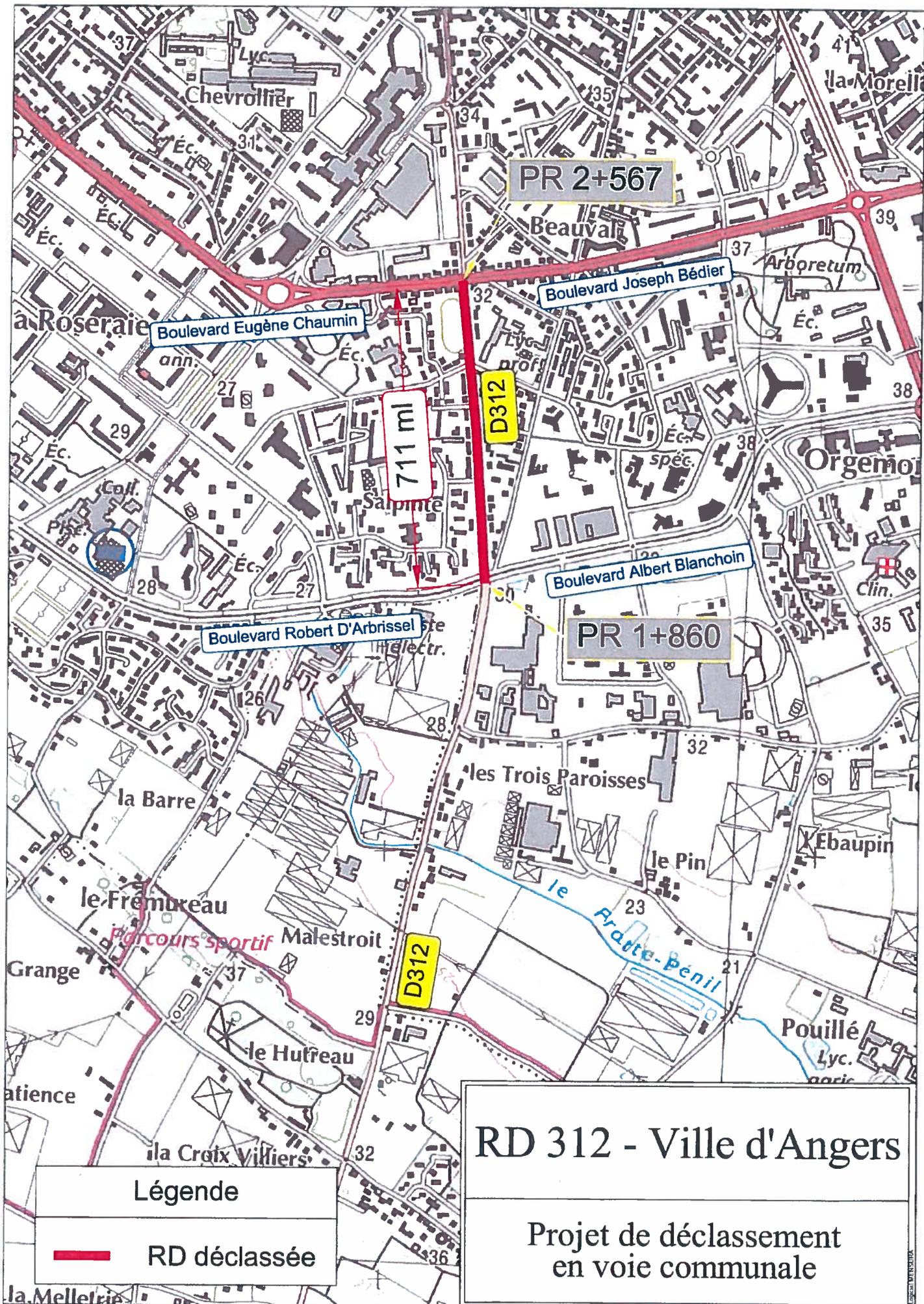
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO





PR 2+567

Boulevard Joseph Bédier

Boulevard Eugène Chaumin

D312

711 m

Boulevard Albert Blanchoin

PR 1+860

Boulevard Robert D'Arbrissel

D312

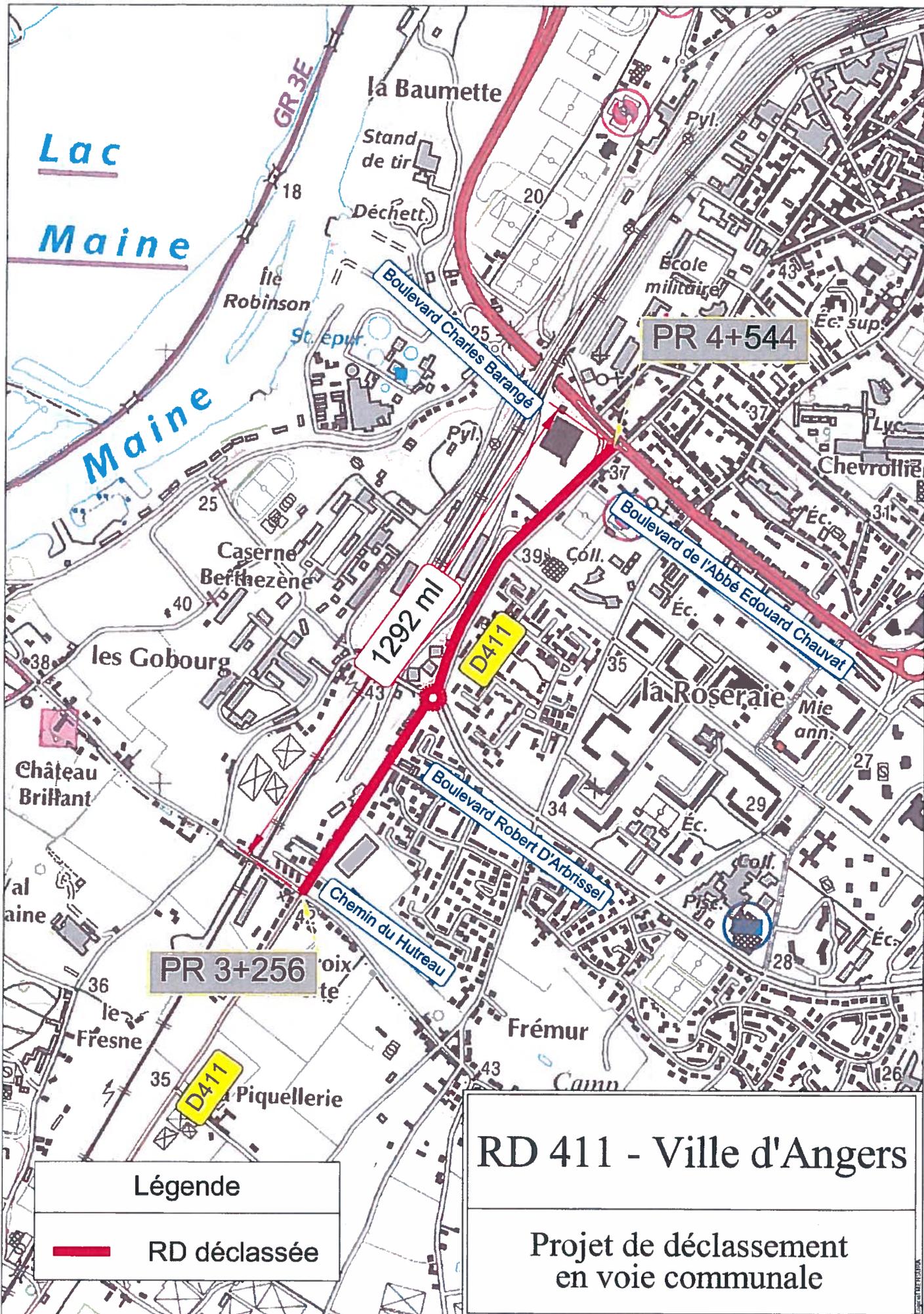
RD 312 - Ville d'Angers

Projet de déclassement en voie communale

Légende



RD déclassée



Légende



RD déclassée

RD 411 - Ville d'Angers

Projet de déclassement
en voie communale

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-369

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Roseraie - RD 411 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation d'un rond-point au carrefour entre la Route de Bouchemaine (RD 411) et le chemin du Hutreau, situé en limite des communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et d'Angers. Le projet de cet aménagement a été mis au point par les deux communes, en relation avec les services du Conseil Départemental.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux du rond-point estimé à 54 000 euros, sera assurée par la Ville d'Angers, la Ville de Sainte Gemmes sur Loire prenant en charge 25% du coût estimé des travaux à 54 000 €, soit la somme de 13 500 €.

Par ailleurs, la Ville d'Angers assurera l'entretien ultérieur de la compétence voirie, de l'aménagement réalisé.

Il convient donc de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de répartition financière avec la Ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire ainsi que les modalités d'entretien et de gestion du futur aménagement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-370

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Verrières-en-Anjou et Ecoouflant - Viabilité hivernale RD 323 - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Pour faire face aux phénomènes hivernaux (neige, verglas...), la Ville d'Angers a mis en place un plan de viabilité hivernale en vue d'assurer la coordination des interventions de l'ensemble des services municipaux et celles des exploitants des réseaux viaires prolongeant son propre réseau, compte tenu des dispositions géométriques de certaines voies et de la continuité des itinéraires.

Dans ce cadre, il a été convenu que la Ville d'Angers interviendrait sur une portion de la voie RD 323 située entre la limite de la Ville d'Angers (au niveau de la rue Octave Mirbeau) et jusqu'au droit du franchissement de la RD 323 par la rocade est d'Angers, soit une distance de 980 m répartie comme suit :

- 90 m environ en demi-chaussée appartenant à la Ville d'Ecoouflant (section Nord entre la rue Octave Mirbeau et la rue du Bois l'Abbé)
- 890 m environ appartenant à la Ville de Verrières-en-Anjou

Ces voies sont en cours de déclassement du patrimoine départemental vers celui des communes concernées.

Les prestations seront assurées durant la période de viabilité hivernale du 15 novembre au 15 mars.

Il y a donc lieu de passer une convention avec les communes de Verrières-en-Anjou et d'Ecoouflant, précisant les modalités d'intervention de la Ville d'Angers, ainsi que les conditions financières, pour une durée de 3 saisons de viabilité hivernale (2017/2018, 2018/2019, 2019/2020), soit jusqu'au 15 mars 2020 inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec les communes de Verrières-en-Anjou et Ecoouflant pour préciser les modalités de la viabilité hivernale qui sera assurée par la Ville d'Angers sur la portion de la RD 323 ci-dessus précisée.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-371

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

**Quartiers Justices Madeleine Saint-Léonard, Hauts-de-Saint-Aubin et Belle-Beille -
Dénominations de voies et changement de nom**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

1. Quartier Justices, Madeleine, Saint-Léonard :

- Afin de désenclaver le quartier de la Baraterie, un cheminement piéton a été créé, permettant l'accès direct à la Place des Justices. Il est proposé de dénommer ce chemin, en accord avec le Conseil de quartier.
- Il convient de procéder au changement de nom de la rue des Longs Boyaux, dans sa partie commune aux Villes d'Angers et Trélazé, dans le prolongement de la rue de la Foucaudière, en accord avec la commune de Trélazé.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin de la Baraterie	Boulevard de la Marianne	Rue de la Baraterie
Rue de la Foucaudière	Rue Saint Léonard	Rue Parmentier

2. Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin :

A la demande des riverains, il y a lieu de dénommer un espace public resté sans nom.

Voie	Tenant	Aboutissant
Place du Village de Reculée	Rue Haute de Reculée	Promenade de Reculée

3. Quartier Belle-Beille :

Dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier, une voie a été créée, qu'il convient de dénommer.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Elvire Popesco (1894-1993)	Rue Roc Epine	Sans débouché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve les 3 dénominations de voies et le changement de nom comme énoncé ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

~~Le Maire~~
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-372

DEPLACEMENTS - Déplacements doux

Association Angers Cyclisme - Renouvellement Opération Ecole à Vélo Année scolaire 2017/2018 - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Pierre PICHERIT,

EXPOSE

Depuis 2003, la Ville d'Angers finance l'opération « Ecole à vélo » en partenariat avec l'Inspection académique de Maine-et-Loire et l'association Angers Cyclisme. Ces séances d'apprentissage de la mobilité à vélo ont pour objectifs de sensibiliser les enfants à la bicyclette comme mode de déplacement en ville, de les éduquer à la sécurité routière et au milieu urbain et de maîtriser l'utilisation de ce mode doux pour une plus grande sécurité.

Cette opération est reconduite pour l'année scolaire 2017/2018, en partenariat avec l'association Angers Cyclisme. 180 séances sont proposées et réparties entre 30 classes d'élèves de CM2 de différents établissements. Chaque classe bénéficie de 6 séances dont une sortie en ville. Le coût de chaque séance est de 65 € TTC, soit un montant global pour l'ensemble de l'opération de 11 700 € TTC maximum.

Conformément à la convention de partenariat en vigueur, l'association Angers Cyclisme mettra à disposition : 30 vélos et casques à la taille des élèves, du matériel pédagogique et deux éducateurs brevetés d'Etat agréés par l'inspection académique.

La Ville d'Angers rencontrera au besoin l'association durant l'année et a minima en fin d'année scolaire pour effectuer le bilan des actions menées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-596 du Conseil municipal du 30 novembre 2015 approuvant la convention pour la mise en place de l'opération « Ecole à vélo » dans les classes de CM2 de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'association Angers Cyclisme.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Approuve le renouvellement de l'opération « Ecole à vélo » pour l'année scolaire 2017/2018 comme décrit ci-dessus pour un montant total de 11 700 € TTC maximum (1 séance au tarif de 65€ TTC).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-373

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Activités funéraires

Cimetière de l'Ouest - Projet d'extension - Sollicitation d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

La Ville d'Angers dispose de trois cimetières, le Cimetière de l'Est, situé rue Larévellière, le Cimetière Saint-Léonard, situé rue Saint-Léonard et le Cimetière de l'Ouest, situé rue de la Meignanane.

En 2016, il a été procédé à 907 inhumations : 576 inhumations de cercueils dont 227 dans de nouvelles concessions, 234 inhumations d'urnes cinéraires dont 95 dans de nouvelles concessions, et 97 dispersions de cendres dans les Jardins du Souvenir.

Bien que la Ville ait procédé à une reprise régulière des concessions périmées, il est estimé que le seuil de saturation pour l'accueil des cercueils sera atteint dans moins de quatre ans et pour l'accueil des urnes cinéraires, il sera atteint dans un peu plus de sept ans

Aujourd'hui, tous les aménagements de l'agrandissement du Cimetière de l'Ouest, initié en 2000 côté rue la Bruyère, sont réalisés. Une réserve foncière a été constituée par la Ville, côté rue Abel Chantreau en 2005, en prévision d'un nouvel agrandissement de ce cimetière.

Au regard de la faible visibilité sur la capacité d'accueil de défunts dans les cimetières d'Angers, notamment concernant les inhumations en cercueils, considérant que les habitants d'Angers sont très attachés à trouver un lieu de repos éternel dans l'un des cimetières angevins, et compte tenu des compétences de la Communauté urbaine, la Ville sollicite d'Angers Loire Métropole la réalisation de d'une extension du Cimetière de l'Ouest notamment sur les terrains mis en réserve, permettant une visibilité d'au moins cinq ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-1 et L2223-2 ainsi que R2223-1 et R2223-2,

Vu la délibération DEL-2015-87 du Conseil de communauté du 11 mai 2015 sollicitant le transfert des compétences nécessaires à la transformation de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole en Communauté urbaine, dont la compétence Cimetières,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Demande à Angers Loire Métropole de bien vouloir procéder à l'extension du Cimetière de l'Ouest d'Angers sur les réserves foncières constituées côté rue Abel Chantreau et les terrains connexes, des 27 parcelles référencées section HN de 123 à 142, 279, 341 et de 350 à 354.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-374

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint-Jacques / Nazareth - Secteur des Gourronnières - Résiliation partielle de baux emphytéotiques

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a consenti deux baux emphytéotiques pour la réalisation de programmes immobiliers au profit d'Angers Loire Habitat sur le secteur des Gourronnières.

Le premier, signé le 30 mars 2012, pour une durée de 50 ans, portait sur les parcelles cadastrées section HO numéros 524 et 533. S'agissant d'une opération de logements sociaux innovants qui vise à reloger entre autres des habitants ayant de très bas revenus, il a été décidé de mettre les parcelles à disposition d'Angers Loire Habitat au moyen d'un bail emphytéotique. Après réalisation de la rue Bernadette Lafont, il a été décidé en accord avec l'emphytéote de réintégrer dans le domaine public la parcelle à usage voirie, desservant le programme immobilier et nouvellement cadastrée section HO 544 d'une surface d'environ 181 m².

Le deuxième bail, signé le 26 novembre 2014, pour une durée de 50 ans, visait à réaliser sept pavillons individuels en locatif social, bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration sur les fonciers suivants maîtrisés par la collectivité, à savoir sur les parcelles cadastrées section HO numéros 538, 540, 541 et 542. Il est également prévu un retour des parcelles cadastrées section HO numéros 538 (d'environ 107 m²) et 541 (d'environ 165 m²) dans le domaine public de la voirie.

D'un commun accord, il est donc décidé de procéder à la résiliation partielle des deux baux emphytéotiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les baux emphytéotiques entre Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers en date du 30 mars 2012 et du 26 novembre 2014,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

Considérant la nécessité de résilier partiellement les baux emphytéotiques visés ci-dessus en vue de réintégrer les parcelles à usage voirie dans le domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant que l'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis, la résiliation partielle des baux emphytéotiques étant apparentée à une acquisition de droits réels immobiliers dont la valeur se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant que cette résiliation partielle s'effectuera sans indemnité,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la Ville d'Angers,

Considérant que les autres modalités sont définies dans les projets d'acte ci-annexés,

DELIBERE

Approuve les actes portant résiliation partielle des deux baux emphytéotiques consentis à Angers Loire Habitat, l'un datant du 30 mars 2012, l'autre du 26 novembre 2014, relatifs aux parcelles cadastrées section HO numéros 544 pour le premier, et les parcelles cadastrées section HO numéros 538-541 pour l'autre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les deux actes notariés et toutes pièces nécessaires à ces résiliations partielles de baux emphytéotiques.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-375

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier les Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 30 juin 2005, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Plateau des Capucins. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA, devenu ALTER Cités) par Convention Publique d'Aménagement pour une durée de 15 ans.

En Mars 2015, un nouvel Architecte - Urbaniste de ZAC a été missionné et un nouveau schéma d'aménagement a été arrêté mi 2016.

L'aménageur ALTER Cités a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après. Ce bilan fait apparaître des modifications financières tant en recettes qu'en dépenses, issues du nouveau schéma d'aménagement du quartier.

Ainsi, la dédensification du projet, en favorisant l'introduction d'une part importante de maisons individuelles dans la programmation d'Habitat entraîne une baisse de recette sur le poste « Cessions » d'un montant de 5 295 545 € HT.

En parallèle, afin de ne pas modifier le montant de la participation de la Collectivité à l'équilibre de l'opération, des recherches d'optimisations des coûts ont été réalisées sur les différentes postes « Dépenses » afin de compenser la diminution des recettes foncières énoncées ci-avant :

- Acquisition : le nouveau schéma d'aménagement se déploie sur la ZAC Capucins de manière à diminuer le nombre d'acquisition auprès de propriétaires privés restant sur la ZAC
- Travaux : les économies faites sur les marchés de travaux depuis le début de l'opération sont intégrées au bilan
- Frais financier : le prévisionnel des dépenses est amoindri avec le nouveau schéma d'aménagement ce qui entraîne une baisse prévisionnelle des frais financier.
- Rémunération de l'aménageur : les dépenses et recettes étant amoindries, notamment sur les Postes Fonciers la rémunération de l'aménageur diminue d'autant.

Au final, les économies sur le poste dépenses s'élèvent à 5 295 545 € HT.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

En dépenses, le montant prévisionnel total s'élève désormais à 141 440 960 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

◆ Acquisitions foncières	11 904 724 € HT,
◆ Etudes	2 834 530 € HT,
◆ Frais divers	2 281 537 € HT,
◆ Honoraires	10 301 060 € HT,
◆ Travaux.....	64 758 378 € HT,
◆ Construction centre Aquavita,	
◆ (hors rémunération aménageur et frais financiers)	31 339 919 € HT,
◆ Frais financiers.....	8 462 089 € HT,
◆ Rémunération de l'aménageur	9 558 724 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Sur les 141 440 960 € HT de dépenses envisagées, 94 947 779 € HT ont été réalisées à fin 2016, soit 67 % du montant global.

Sur l'année 2016, 3 259 774 € de dépenses ont été effectuées par ALTER Cités (dont 1 453 838 € de travaux).

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

En recettes, le montant prévisionnel total s'élève désormais à 141 440 960 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- ◆ Cessions foncières 80 297 454 € HT,
- ◆ Participation du concédant..... 59 950 059 € HT,
- ◆ Participations autres que le concédant..... 22 188 € HT,
- ◆ Subventions 130 796 € HT,
- ◆ Produits financiers 53 936 € HT,
- ◆ Produits divers 1 346 527 € HT.

Sur les 141 440 960 € HT de recettes attendues, 67 184 128 € HT ont été perçues à fin 2016, soit 47 % du montant global.

Sur l'année 2016, 11 730 388 € des recettes ont été encaissées (dont 1 261 003 € de cession et 10 000 000 € de participation de la collectivité pour Aquavita (dernier versement)).

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 59 950 059 € HT et reste inchangée par rapport au dernier bilan approuvé en juillet 2016.

Elle est affectée de la manière suivante :

- ◆ Participation pour remise d'ouvrages publics 25 338 470 € HT,
- ◆ Participation d'équilibre 1 910 000 € HT,
- ◆ Participation pour complément de prix..... 131 998 € HT,
- ◆ Participation pour construction d'ouvrage Aquavita 32 209 591 € HT.

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé des participations pour un montant total de 42 111 515 € HT, se décomposant comme suit :

- ◆ Participation pour remise d'ouvrages publics 9 269 926 € HT,
- ◆ Participation d'équilibre 500 000 € HT,
- ◆ Participation pour complément de prix..... 131 998 € HT,
- ◆ Participation pour construction d'ouvrage Aquavita 32 209 591 € HT.

La collectivité doit donc encore verser les montants suivants :

- ◆ 16 068 544 € HT, soit 19 282 253 € TTC, au titre des remises d'ouvrages (TVA à 20 %)
- ◆ 1 410 000 € HT au titre de la participation d'équilibre de l'opération

Sur l'année 2017, il est attendu les versements suivants par la Collectivité à ALTER Cités :

- ◆ 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, au titre d'une participation pour remise d'ouvrage (il restera donc à verser 14 068 544 € HT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

♦ 600 000 € HT au titre de la participation d'équilibre à l'opération (il restera donc à verser 810 000 € HT).

Ces participations sont prévues au BP 2017.

Trésorerie de l'opération et avances de la Collectivité :

Malgré une relance du marché immobilier et de l'intérêt nouveau que portent les promoteurs immobiliers à la ZAC Capucins, la trésorerie de l'opération reste négative fin 2016.

Pour permettre la gestion de cette trésorerie déficitaire, la Ville d'Angers :

- A accordé le 22 août 2016, une avance de trésorerie de 3 000 000 €, pour une durée de 3 ans
- A accordé le 22 décembre 2016, une avance de trésorerie complémentaire de 1 480 000 € pour une durée de 1 an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Plateau des Capucins, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilière.

Approuve le versement en 2017 à ALTER Cités d'une participation d'équilibre au bilan financier de l'opération, d'un montant de 600 000 € HT ainsi qu'une participation pour remise d'ouvrage d'un montant de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-376

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC du « Plateau des Capucins » - Bilan de la concertation permettant la mise à disposition du public de l'étude d'impact

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de développement urbain, la commune d'Angers a décidé d'engager progressivement l'urbanisation du secteur du « Plateau des Capucins ».

Situé au nord-ouest d'Angers, ce secteur constitue l'un des derniers grands espaces urbanisables à l'échelle de la commune. L'urbanisation de ce site représente pour la Ville d'Angers un projet d'envergure en raison de sa dimension (environ 100ha), de sa situation (au sein de l'agglomération et proche du centre-ville) et de son environnement (plateau surélevé de 50m qui offre de nombreux panoramas sur la ville, la Maine et l'Ile Saint-Aubin).

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont le dossier de création a été approuvé par délibération du Conseil municipal d'Angers en date du 30 juin 2005.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), devenue ALTER Cités depuis le 1^{er} juillet 2016, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement lors de ce même Conseil municipal du 30 juin 2005.

Par délibération en date du 4 octobre 2006, le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du « Plateau des Capucins » ainsi que le programme des équipements publics.

Postérieurement à la réalisation des premières tranches, il est apparu que le parti d'aménagement et les formes urbaines proposées ne s'avéraient pas en totale adéquation avec les attentes des ménages de l'agglomération angevine et les besoins identifiés en terme urbanistique.

Afin de relancer le projet d'aménagement, tant du point de vue commercial que financier, il a été décidé de procéder à une modification du projet.

Le nouveau projet reprend ainsi les objectifs initiaux mais apporte de nouvelles orientations plus en adéquations avec le marché local (au niveau de la forme urbaine et du prix de vente) et compatibles avec les documents d'urbanisme opposables.

Compte tenu de la nature et de l'importance des transformations opérées, la modification apportée au projet initial peut être qualifiée de substantielle.

Afin de poursuivre le projet d'aménagement, il s'est ainsi avéré nécessaire d'engager une procédure de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins ».

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a, suivant délibération du Conseil municipal du 18 juillet 2016, décidée d'ouvrir la phase de concertation préalable à la modification de la ZAC.

Il a été défini, aux termes de ladite délibération, les objectifs et les modalités de la concertation.

A ce titre, afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, il était prévu :

- la tenue d'une réunion publique et de deux permanences
- la tenue d'une exposition portant sur le projet
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

- la tenue d'éventuels ateliers de projet urbain

Conformément aux modalités définies, cette concertation s'est régulièrement déroulée avec :

- la tenue d'une réunion publique à la salle Jean Moulin située à Angers, 2 rue des Capucins, en présence des élus et des techniciens, le 14 décembre 2016
- la tenue de deux permanences dans les locaux du kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin situé à Angers au 16 rue Amélie Cambell, en présence des élus et des techniciens, le vendredi 13 janvier 2017 de 16h à 18h et le mercredi 18 janvier 2017 de 18h à 20h
- la tenue d'une exposition au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin situé à Angers au 16 rue Amélie Cambell, depuis le 14 décembre 2016, portant sur le projet
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin situé à Angers au 16 rue Amélie Cambell.

Les dates de permanences et la date de l'ouverture de l'exposition ont été communiquées par affichage et par voie de presse dans la rubrique des annonces légales dans les journaux Ouest France et Courrier de l'Ouest du 10 décembre 2016.

En complément de ces modalités de concertation quatre ateliers thématiques ont eu lieu au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin, situé à Angers au 16 rue Amélie Cambell, comme suit :

- Atelier thématique n°1 « Enfance dans l'espace public » intervenu le 7 novembre 2016
- Atelier thématique n°2 « Végétal dans l'espace public » intervenu le 22 novembre 2016
- Atelier thématique n°3 « Commerce » intervenu le 2 décembre 2016
- Atelier thématique n°4 « Cheminement » intervenu le 6 décembre 2016

Au cours de cette phase de concertation le projet d'aménagement a été présenté sur différents plans : périmètre de l'opération, parti d'aménagement, programme, insertion au niveau environnemental...

Le public a pu, durant cette période, consulter les documents explicatifs du projet et formuler ses observations, suggestions ou critiques. Ces réactions, regroupées en fonction des thématiques abordées, sont développées ci-après.

➤ THEMATIQUE URBANISTIQUE :

- **DESSERTTE ET ACCESSIBILITE**

La remarque la plus récurrente des habitants du Plateau des Capucins sur le projet porte sur l'importante difficulté de stationnement rencontrée dans la zone et plus particulièrement au niveau de la place de la Fraternité. De nombreux habitants redoutent que la situation puisse encore s'aggraver. Il est également souligné, qu'outre les difficultés pratiques générées, le manque de stationnement est aussi préjudiciable à l'activité des commerçants de la zone. Les habitants espèrent donc une meilleure prise en compte de cette problématique et la création de nouveaux parkings.

- **PROGRAMMATION**

Sur le plan programmatique l'observation la plus fréquemment rencontrée porte sur le projet d'aménagement du secteur de la Lanière Bocquel. De nombreux habitants ont à ce propos exprimés des inquiétudes concernant les constructibilités affichées au droit de ce secteur (petits collectifs) et rappelés leur volonté de voir préserver de toute construction ladite zone.

Les habitants du quartier ont également formulés à de multiples reprises le souhait de voir venir s'installer dans la zone un certain nombre d'activités, commerces et services : commerce d'alimentations de produits locaux, ferme urbaine, banque, bureau de poste, café terrasse... Une demande a également été formulée pour la construction d'une salle polyvalente et de nouveaux espaces de loisirs (terrain de tennis, poteaux de basket, buts...).

Une demande a enfin été faite pour l'étude de la réalisation d'une piste cyclable permettant d'accéder du quartier à l'île Saint-Aubin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

➤ THEMATIQUE FONCIERE :

De nombreuses observations appellent à ce que le quartier puisse être associé aux appels à projet, qu'une présentation au conseil du quartier soit réalisée et qu'un dialogue sur l'évolution des projets soit maintenus avec les habitants.

➤ ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE :

Il ressort de cette consultation que les enjeux affichés du projet en matière environnementale ont été favorablement accueillis par le public. D'une manière générale il est simplement émis le souhait de voir conserver un maximum d'espaces verts.

Telles sont les principales observations recueillies, à ce jour, au cours de la concertation. Il est ici précisé que les éléments de réponse à ces différentes observations seront développés lors du bilan définitif de la concertation préalable à la modification de la ZAC. En tout état de cause il résulte de ces différentes remarques que les nouveaux principes d'aménagement du quartier « du Plateau des Capucins » sont partagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation,
Vu l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme relatif à la modification d'une ZAC,
Vu les articles L.123-19 et L.123-12 du Code de l'Environnement,
Vu la délibération DEL-2016-404 du Conseil municipal d'Angers en date du 18 juillet 2016 ouvrant la concertation préalable à la modification de la ZAC en définissant les objectifs et les modalités de celle-ci.

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Demande à l'aménageur d'intégrer au projet, dans la mesure du possible, les observations sus-énoncées relevées dans le cadre du bilan provisoire de la concertation.

Approuve le bilan provisoire de la concertation nécessaire à la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC du « Plateau des Capucins ».

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-377

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC du « Plateau des Capucins » - Actualisation des modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de modification

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la procédure de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins » engagée conformément aux dispositions de l'article R.*311-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal par délibération du 18 juillet 2016 a approuvé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative à la modification de ce dossier.

A ce titre il était prévu :

- qu'un dossier comprenant l'étude d'impact relative à la modification du dossier de ZAC, l'avis relatif rendu par l'autorité environnementale sur le projet, ainsi que l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et de celles auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements, serait mis à la disposition du public pour une période de 15 jours ultérieurement définie et annoncée par voie de presse, à l'Hôtel de Ville d'Angers et au relais mairie des Hauts de Saint Aubin, consultable aux jours et heures d'ouverture au public.
- la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

La mise à disposition du dossier comprenant l'étude d'impact n'a, à ce jour, pas encore été réalisée.

L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, est depuis venue modifier les modalités de mise à dispositions et de participation du public.

Ainsi, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, la participation du public doit dorénavant pouvoir s'effectuer par voie électronique et le dossier doit également être mis à disposition du public par voie électronique. Le dossier mis à disposition comprend : l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et des autorités concernées, une note explicative, le bilan provisoire de la concertation et un registre destiné à recueillir les observations du public.

La mise à disposition à intervenir s'appuiera donc sur plusieurs dispositifs :

- une mise à disposition du dossier au public, consultable aux jours et heures d'ouverture au public :
 - à l'Hôtel de Ville d'Angers, boulevard de la déportation et de la résistance soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h 30 et le jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h 30,
 - au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin situé à Angers, 16 rue Amélie Cambell. Il est ici précisé que les permanences au kiosque des Hauts-de-Saint Aubin ont lieu le mercredi, jeudi, vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 13h et de 15h à 19h.
- un accès au dossier sur le site internet de la Ville d'Angers.

Le public pourra s'exprimer par écrit de plusieurs manières :

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

- sur un registre mis à disposition à l'Hôtel de Ville d'Angers et au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin situé à Angers, 16 rue Amélie Cambell, dont les horaires d'ouverture sont ci-dessus indiqués.
- par courrier directement adressé à Monsieur le Maire
- par courriel à l'adresse suivante : amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr

Les dates de la mise à disposition, pour une durée minimale d'un mois seront précisées ultérieurement.

Le public sera informé des dates, de l'objet de la procédure de participation ainsi que des lieux et horaires où le dossier pourra être consulté dans un délai de 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition par communiqué de presse, un avis mis en ligne sur le site internet de la commune d'Angers ainsi que par affichage en mairie et au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin.

A l'issue de la période de mise à disposition, un bilan sera dressé par délibération et mis à disposition du public par voie électronique pendant une durée minimale de 3 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, R.122-2 et L.123-19,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.311-2,

Vu la délibération DEL-2016-404 du Conseil municipal d'Angers du 18 juillet 2016 définissant les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative à la modification de la ZAC du « Plateau des Capucins »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve les modalités définies ci-dessus de mise à disposition du public du dossier de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins », qui comprendra : l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et des autorités concernées, une note explicative, le bilan provisoire de la concertation préalable à la mise à disposition du public et un registre destiné à recueillir les observations du public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette mise à disposition.

Décide de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-378

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre Ville - 5bis à 7bis rue Thiers- Cession d'une surface d'activités et de deux emplacements de stationnement

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de plusieurs lots dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Le Port de l'Ancre », à l'intérieur du volume 1. Ces lots sont situés dans un ensemble à Angers, dans la ZAC Thiers Boisnet, 5 bis à 7 bis rue Thiers, sur la parcelle cadastrée section BR numéro 591, d'une surface de 1 518 m² :

- Lot soixante-sept (67) : une surface d'activités (située au 15 bis rue du Port de l'Ancre) de 86,48 m² constituée d'un dégagement, de trois bureaux, un WC et d'une cuisine, située au rez-de-chaussée du bâtiment A2, donnant sur le mail du Port de l'Ancre et desservie par le passage piétonnier public
Et les deux cent quarante-deux/dix millièmes (242/10 000^{èmes}) des parties communes générales
- Un emplacement de stationnement (lot n°6) au sous-sol
Et les treize/dix millièmes (13/10 000^{èmes}) des parties communes générales
- Un emplacement de stationnement (lot n°18) au sous-sol
Et les dix/dix millièmes (10/10 000^{èmes}) des parties communes générales

La SCI Besson Mulet Gachet a pour projet d'acquérir ces biens en vue d'agrandir le cabinet médical situé actuellement en face.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Service Local du Domaine du 8 novembre 2016,
Vu le courrier de demande d'acquisition de la SCI Besson Mulet Gachet du 29 mars 2017,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition, signée par Madame Elise Houdebine épouse Gachet et Monsieur François Mulet, co-gérants de la SCI Besson Mulet Gachet, le 28 juin 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

Considérant que ces biens ne sont plus utilisés à ce jour,

Considérant que cette cession entre dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine,

Considérant que la cession a été consentie sous la condition suspensive suivante, à savoir l'obtention d'un ou plusieurs prêts,

Considérant qu'un accord est intervenu pour une cession au prix de cent soixante mille euros (160 000 euros),

Considérant que la SCI Besson Mulet Gachet paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique,

Considérant que les autres modalités de cession sont détaillées dans la promesse unilatérale d'acquisition,

DELIBERE

Approuve la vente au profit de la SCI Besson Mulet Gachet des biens énumérés ci-dessus aux prix de 160 000 euros et modalités inscrites dans la promesse unilatérale d'acquisition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-379

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier La Fayette/Eblé - 47 rue de Frémur - Acquisition d'une parcelle en nature de jardin

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Madame Isabelle TOURNOUD est propriétaire de la parcelle cadastrée section DK numéro 213, d'une surface de 502 m², située au 47 rue de Frémur à Angers, dans un lotissement jardin. Cette parcelle est en nature de jardin non constructible, avec trois abris de jardin en état vétuste. Dans le cadre d'une future restructuration du secteur, cette parcelle est inscrite en emplacement réservé dans le PLUi.

En accord avec Madame Isabelle TOURNOUD, il a été décidé de procéder à son acquisition.

Cette acquisition s'effectuera au profit de la Ville d'Angers ou de toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu la promesse unilatérale de vente en date du 12 juin 2017,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'acquérir cette parcelle inscrite en emplacement réservé au PLUi en vue de répondre à une mutation du site de Chanzy,

Considérant que cette parcelle cadastrée section DK numéro 213 est destinée à être incorporée dans le domaine privé de la Ville d'Angers,

Considérant que l'acquisition s'effectuera moyennant le prix de 13 euros par mètre carré (treize euros / m²), soit un montant de 6 526 euros (six mille cinq cent vingt six euros) pour une surface de 502 m²,

Considérant que l'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant que la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, s'engage à payer les frais, droits et émoluments de l'acte notarié, de ses suites et conséquences,

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale de vente,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, du bien situé 47 rue de Frémur, moyennant le prix de 6 526 euros (six mille cinq cent vingt six euros) et la prise en charge des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-380

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint-Jacques / Nazareth - Rue Marcel Cerdan - Cession d'un terrain à bâtir

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, il a été décidé de procéder à la cession de l'emprise de l'ancienne piscine Bertin située rue Marcel Cerdan à Angers. Après sa déconstruction, il est convenu de céder le terrain à bâtir composé des parcelles suivantes d'une surface totale d'environ 3 315 m², à la société KHOR IMMO SAS en vue d'y réaliser une opération de construction de 10 maisons d'habitation individuelles :

- Parcelle cadastrée section HO numéro 563, d'une surface d'environ 2 160 m²
- Parcelle cadastrée section HO numéro 562, d'une surface d'environ 827 m²
- Parcelle cadastrée section HO numéro 567, d'une surface d'environ 39 m²
- Parcelle cadastrée section HO numéro 568, d'une surface d'environ 289 m²

Cette cession s'effectuera au profit la société KHOR IMMO SAS ou de toute autre personne morale s'y substituant, à la suite d'une procédure d'appel à projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2016-335 du Conseil municipal du 27 juin 2016 approuvant le déclassement de l'assiette foncière de la piscine municipale « Bertin »,

Vu la délibération DEL-2016-467 du Conseil municipal du 26 septembre 2016 approuvant le déclassement de l'emprise du parking,

Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 19 octobre 2016,

Vu la promesse unilatérale d'achat signée par Monsieur Jean-Marc VEYSSET, directeur régional de la société KHOR IMMO SAS, le 03 juillet 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

Considérant que l'ancienne piscine Bertin a été déconstruite, que son emprise a été désaffectée et déclassée du service public sportif et que l'emprise du parking a été désaffectée et déclassée,

Considérant l'intérêt de céder ce foncier qui n'a pas d'intérêt pour la Ville,

Considérant que la cession a été consentie sous les conditions particulières suivantes, à savoir :

- la réalisation d'un projet de construction de 10 maisons d'habitation individuelles, objet du permis de construire,
- l'implantation, à ses frais, des réseaux nécessaires au projet et les raccordements nécessaires jusqu'au réseau principal sur le domaine public.

Considérant que les parcelles sont traversées par des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, électricité, gaz, éclairage public) et que la société KHOR IMMO SAS déclare vouloir en faire son affaire personnelle quand bien même des actes constitutifs ou modificatifs de servitudes seraient nécessaires pour la réalisation de son projet,

Considérant que la Ville d'Angers bénéficie d'une faculté de réméré, pendant cinq ans, dans les hypothèses suivantes :

- pas d'engagement des travaux de construction dans un délai de trois ans suivant la date de signature de l'acte authentique de vente,
- dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de construire non-conforme aux caractéristiques du programme, objet du permis de construire déposé,
- en cas de revente du bien à un tiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant que la cession a été consentie sous les conditions suspensives suivantes, à savoir :

- la présentation par la Ville d'Angers, au plus tard le 31 octobre 2017, d'un titre de propriété faisant ressortir une origine de propriété régulière et trentenaire,
- la purge de tout recours gracieux et / ou contentieux ou retrait administratif du permis de construire, au plus tard le 31 décembre 2017,
- la pré-commercialisation de 40% des maisons d'habitation individuelles, au plus tard le 31 décembre 2017,

Considérant qu'un accord est intervenu pour un prix de vente de 340 000 € HT (trois cent quarante mille euros hors taxes),

Considérant que tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences seront pris en charge par la société KHOR IMMO SAS,

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale d'achat,

DELIBERE

Approuve la vente des emprises désignées ci-dessus au profit de la société KHOR IMMO SAS, ou de toute autre personne morale s'y substituant, aux prix de 340 000 € HT et modalités inscrites dans la promesse unilatérale d'achat,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-381

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue Michel Passin et Saint-Augustin - Classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Plusieurs parcelles situées rue Michel Passin et rue Saint-Augustin, appartenant à des personnes privées, sont actuellement en nature de voie privée ouverte à la circulation publique. Ces rues étant considérées comme des axes à régulariser prioritairement dans le cadre de la politique municipale, il est proposé, en accord avec Angers Loire Métropole, compétente en matière de voirie, de mettre en place une procédure de classement d'office au titre de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière, article L 162-5,
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 318-3, R 318-10 et R 318-11,

Considérant que les parcelles, situées rue Passin et rue Saint-Augustin, et cadastrées section CP n°118, 121, 122, 125, 126, 129, 130, 133, 134, 137, 138, 141, 142, 145, 146, 149, 150, 153, 154, 157, 158, 161, 162, 165, 166, 184, constituent l'assiette foncière d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations,

Considérant que ces deux voies sont déjà pour partie propriété communale, et à ce titre entretenues par la Ville d'Angers depuis les années 90,

Considérant que ces deux voies sont ouvertes à la circulation publique,

Considérant qu'afin de mettre en cohérence l'usage et la domanialité de cette voie, il est nécessaire que la Ville d'Angers devienne propriétaire des parcelles désignées ci-dessus,

Considérant qu'au vu des caractéristiques de ces voies, il est proposé de mettre en place une procédure de classement d'office,

Considérant que cette procédure nécessite l'organisation d'une enquête publique conforme aux réglementations en vigueur au cours de laquelle les propriétaires, s'étant vus notifiés les modalités de cette enquête, pourront faire part de leurs observations ou oppositions auprès du commissaire-enquêteur,

Considérant que le transfert d'office s'effectuera sans indemnité,

Considérant que la décision de classement d'office emportant transfert de propriété dans le domaine public relèvera soit d'une délibération du Conseil municipal soit d'un arrêté préfectoral dans le cas où un propriétaire viendrait à s'opposer au transfert d'office,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Décide de mettre en œuvre la procédure de classement d'office des voies privées ouvertes à la circulation publiques, dénommées Rue Passin et Rue Saint-Augustin,

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous documents nécessaire à sa mise en œuvre,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-382

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Boulevard de la Marianne - Cession d'une emprise

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La société SCI JUMURS a pour projet de sécuriser son aire de livraison pour le magasin « Super U » du quartier des Justices afin de faciliter la circulation des camions de livraison. Pour ce faire, elle a sollicité la Ville d'Angers pour qu'elle lui cède, en partie, la parcelle cadastrée section CO numéro 542, située boulevard de la Marianne, en nature d'espace de stationnement. Après division cadastrale, cette emprise d'une contenance d'environ 268 m², a été numérotée section CO numéro 603.

Cette cession s'effectuera au profit de la société SCI JUMURS ou de toute autre personne morale s'y substituant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-99 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant le déclassement, en partie, de la parcelle cadastrée section CO numéro 542,
Vu l'avis du Service Local du Domaine du 19 janvier 2017,
Vu la promesse unilatérale d'achat signée par Monsieur Philippe GERMOND, gérant de la société SCI JUMURS, en date du 23 juin 2017,

Considérant que la parcelle nouvellement cadastrée section CO numéro 603 a été désaffectée et déclassée du domaine public,

Considérant que la cession a été consentie sous les conditions particulières suivantes, à savoir :

- la réalisation de l'aménagement d'une aire de livraison pour l'ensemble immobilier voisin,
- l'implantation, à ses frais, des réseaux nécessaires au projet et les raccordements nécessaires jusqu'au réseau principal sur le domaine public,
- la réalisation de l'ensemble des mesures de publicité et affichage.

Considérant que le bien est traversé par des réseaux (eaux usées, électricité, éclairage public) qui n'ont pas fait l'objet de constitution de servitudes et que la société SCI JUMURS déclare vouloir en faire son affaire personnelle quand bien même des actes de servitude seraient nécessaires, lesdits actes restant à sa charge financière,

Considérant que la cession a été consentie sous les conditions suspensives suivantes, à savoir :

- la présentation par la Ville d'Angers, au plus tard le 31 octobre 2017, d'un titre de propriété faisant ressortir une origine de propriété régulière et trentenaire,
- la purge de tout recours gracieux et/ou contentieux ou retrait administratif, au plus tard le 31 décembre 2017, de la demande d'autorisation ayant fait l'objet d'un dépôt le 19 mai 2017.

Considérant que la Ville d'Angers bénéficie d'une faculté de réméré, pendant cinq ans, dans les hypothèses suivantes :

- pas d'engagement des travaux de construction dans un délai de deux ans suivant la date de signature de l'acte authentique de vente,
- dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de construire non-conforme aux caractéristiques du programme, objet de la demande du permis de construire annexé à la promesse unilatérale d'achat,
- en cas de revente du bien à un tiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant qu'un accord est intervenu pour une cession au prix de dix mille euros hors taxes (10 000 € HT),

Considérant que tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences, seront pris en charge par la société SCI JUMURS,

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale d'achat,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Approuve la vente au profit de la SCI JUMURS de la parcelle nouvellement cadastrée section CO numéro 603 aux prix de dix mille euros hors taxes (10 000 € HT) et modalités inscrites dans la promesse unilatérale d'achat,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 17 juillet 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 11 juillet 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20h30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2017-365), Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivé à la DEL-2017-339), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2017-366)
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (jusqu'à la DEL-2017-338)
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Vincent DULONG
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 18 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-383**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 29 Mai 2017, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

La présente délibération porte sur 13 dossiers, soit un montant de 31 500 €.

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, sur Angers pour l'année 2017, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 13 pour un montant total de 31 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 03 juillet 2017

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, des subventions pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame Monsieur ATTMANI Meryem et El Habib	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, Place du Maréchal Juin, lot n°8 (individuel, 289 m ²)	3 500 €
Madame JUHEL Sandrine Monsieur CHERIOUX Christian	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, Ilot Bocquel, lot n° C30 (individuel, 191 m ²)	3 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Monsieur CROSNIER Gilles	ANGERS, Résidence Antoinette, 8 rue Ernest Mourin, lot n° 3.3 (collectif)	2 000 €
Monsieur ALI MAMADOU-ZAORO El Sadate	ANGERS, Programme Horizon Park, Boulevard Elisabeth Boselli, lot n°B103 (collectif)	2 000 €
Madame CHERBONNIER Marina	ANGERS, Résidence Antoinette, 8 rue Ernest Mourin, lot n° 2.1 (collectif)	2 000 €
Madame CADY Laure Monsieur BAUMARD Albéric	ANGERS, Impasse Baugas, Parcelle 412P, section BI, lot n°1 (individuel, 220 m ²)	3 000 €
Monsieur VERDON Jean-Pierre	ANGERS, Programme Horizon Park, Boulevard Elisabeth Boselli, lot n°C301 (collectif)	2 000 €
Madame GOBIN Patricia	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, Place du Maréchal Juin, lot n°16 (individuel, 207 m ²)	3 000 €
Madame GODON Charlotte Monsieur WAHOO Tony	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, Place du Maréchal Juin, lot n°12 (individuel, 202 m ²)	2 500 €
Monsieur DUGAS Dimitri	ANGERS, ZAC des Capucins, Les Villas d'Hannah, lot n°8 (individuel, 72 m ²)	2 000 €
Madame Monsieur AYOUZ Yasmina et Sofiane	ANGERS, ZAC des Capucins, Les Villas d'Hannah, lot n°5 (individuel, 105 m ²)	2 500 €
Mesdames DUTAY Laurence et DAGOUASSAT Claude	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, Ilot Bocquel, lot n° C46 (individuel, 170 m ²)	2 000 €
Monsieur LE GRAND Romain	ANGERS, Résidence Antoinette, 8 rue Ernest Mourin, lot n°1.1 (collectif)	2 000 €
TOTAL		31 500 €

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO

